

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Édito



En 2023, le Conseil départemental a été une fois de plus à la hauteur de ses engagements au service de nos concitoyens, de leur qualité de vie et de leur épanouissement. Malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint, ce sens de l'intérêt général a même été plus fort que jamais. Porté par la dynamique d'Imagine la Nièvre !, la démarche participative qui inspire ce mandat, ce rapport d'activité confirme notre volonté d'inscrire l'action départementale au plus près des besoins des territoires et des aspirations des usagers.

Au fil des pages, vous pourrez mieux appréhender cette dynamique sur laquelle s'appuie désormais toute notre action collective. Appelée à se conjuguer dans tous les domaines, elle porte la vision d'une Nièvre consciente et fière d'elle-même, ouverte et entreprenante, ambitieuse et solidaire.

La richesse de ce rapport témoigne également du travail rigoureux et de l'engagement sans faille de tous les agents qui contribuent chaque jour à sa mise en œuvre, au sein des services du Département. Sans eux, rien ne serait possible. Qu'ils en soient ici sincèrement et chaleureusement remerciés."

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien Bazin'. The signature is stylized with a large initial 'F' and a long horizontal stroke at the end.

Sommaire

1. COMMISSION SOLIDARITÉ

• Parentalité et enfance	6
• Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF)	8
• Autonomie	10
• Santé et prévention	12
• Inclusion sociale	14
• Gestion des droits Revenu de Solidarité Active (RSA)	16
• Développement social local	18
• Économie sociale et solidaire	20

2. COMMISSION ATTRACTIVITÉ

• Agriculture	24
• Alimentation durable	26
• Accompagnement des territoires	28
• Habitat	30
• Patrimoine routier	32
• Bâtiments départementaux	34
• Boisements et sapins de Noël	36
• Eau	38
• Environnement et biodiversité	40
• Tourisme	42
• Accompagnement au numérique	44
• Transition écologique et climatique	46
• Communication institutionnelle	48

3. COMMISSION ÉMANCIPATION

• Culture et sport	52
• Musées et patrimoine culturel	54
• Développement de la lecture publique	56
• Éducation et enseignement supérieur	58
• Politique jeunesse	60
• Itinérances et activités de pleine nature	62

4. COMMISSION FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

• Identité visuelle et imprimerie	66
• Ressources humaines	68
• Dossiers transversaux	70
• Médiation départementale	72
• Pilotage, performance, évaluation et financements externes (MIPPEFI)	74
• Affaires financières	76
• Moyens et projets informatiques	78
• Administration générale et achats	80
• Archives départementales	82

La collectivité en 2023

• Organigramme des services	85
• Trombinoscope des élus	86



COMMISSION SOLIDARITÉ

Président(e) :

- Maryse AUGENDRE

Membres :

- Jean-Paul FALLET
- Eliane DESABRE
- Justine GUYOT
- Michèle DARDANT
- Frédéric ROY
- Thierry GUYOT
- Pascale de MAURAIGE
- Véronique KHOURI
- Anouck CAMAIN
- Marie-France de RIBEROLLES

THÉMATIQUES TRAITÉES

AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Enfance, emploi, insertion/RSA, services à la personne, économie sociale et solidaire, personnes âgées, personnes handicapées, lien social, développement social local, santé

1

Parentalité et enfance

Accompagner les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin.



CHIFFRES CLÉS

1 394

Informations entrantes

réceptionnées dont 823 qualifiées de préoccupantes et évaluées par les travailleurs médico-sociaux, soit une baisse de 23,51 %

1 054

Enfants confiés, dont 264 en établissement, 613 en famille d'accueil et 123 à domicile ou chez un tiers, soit une hausse de 7,33 %

100 + 10 + 10

Création de 100 places pour les mineurs non accompagnés, 10 places en lieu de vie et 10 places en Maison d'enfants à caractère social

2 138 + 1 294

2 138 consultations médicales au Centre de santé sexuelle (CSS) dont 613 mineurs, soit une hausse de 7,6 %, et 1 294 entretiens psycho-sociaux (conseillères conjugales)

882 + 405 + 37

882 agréments d'assistants maternels, 405 agréments d'assistants familiaux et 37 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)



REMISE EN CONTEXTE

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département doit adapter l'action départementale aux différents enjeux nationaux en réponse aux problématiques et spécificités locales. Malgré un budget contraint, il y a nécessité

d'agir et de renforcer les compétences parentales très précocement dans une démarche privilégiant la prévention à la protection.



POINTS MARQUANTS 2023

Dispositif pour les mineurs non accompagnés

Le Département s'est doté d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement dédié aux mineurs non accompagnés. D'une capacité totale de 100 places, il répond au souhait de la collectivité d'offrir une meilleure prise en charge de ces mineurs ou jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Mieux adapté à leurs besoins, notamment par la présence continue de professionnels, ce dispositif doit mettre fin aux accueils en hôtel. Respectant

la logique d'un accompagnement plus progressif, il propose: une mise à l'abri sécurisée, le temps de l'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement; une observation des besoins et la construction du projet individuel du jeune, en appartements collectifs, puis un travail sur sa prise d'autonomie, en appartement individuel. Ces missions sont déléguées à deux opérateurs associatifs, Nièvre Regain et l'Œuvre du bon pasteur, qui accueillent depuis leur ouverture, une cinquantaine de jeunes. Cinquante autres places devront

être couvertes au cours de l'année 2024. Notons enfin, que le Département a gardé la mission d'évaluation de la minorité, assurée par les éducateurs du pôle Mineurs non accompagnés.

Formation approche médiation

Nous avons imaginé le déploiement de la formation approche médiation en protection de l'enfance sur un prévisionnel de 5 ans. 171 professionnels seront formés d'ici à 2025.

Aujourd'hui, les retours sont unanimes, le regard porté aux familles sera différent, les compétences relationnelles acquises par la formation permettent de mettre en exergue les compétences de chaque parent, les besoins que les parents identifient pour eux-mêmes. Cette formation éclaire le champ entier de la relation à l'autre et étend le changement au-delà de la sphère professionnelle en apportant un nouveau mode de communication et d'écoute. Elle permet avant tout de reprendre le temps de la relation à l'autre, si chère en travail social.

Une évaluation d'impact dans la durée sera nécessaire pour identifier les changements produits et les nouveaux besoins que cela pourra provoquer à l'avenir. Chaque professionnel se saisira à sa manière de cette formation ; il semble que de nouvelles graines dans la relation à l'autre aient été semées.

ODPE

Conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, un Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) a été mis en place dans chaque département. La Nièvre a installé son observatoire en décembre 2023 ; il a pour mission de:

- Produire des statistiques sur l'activité de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et des analyses ;

- Participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des différents documents-cadres et projets portés par le service de l'ASE en lien avec les partenaires du Département ;
- Suivre la mise en œuvre du schéma départemental Enfance-Famille ;
- Conduire des études thématiques en fonction des besoins identifiés par les instances de l'ODPE et relatives à toutes questions portant sur la protection de l'enfance et l'enfance en danger ;
- Mettre en œuvre une politique de formation à destination des professionnels de la protection de l'enfance ;
 - > Recueillir la parole des usagers en les faisant participer aux instances de l'ODPE ;
 - > Animer des groupes de travail sur différentes thématiques de la protection de l'Enfance.

Lieux de vie

Le Département a accompagné deux porteurs de projets dans la reprise ou la création de lieu de vie et d'accueil pour mineurs. À la croisée entre accueil individuel et collectif, 10 nouvelles places ont été créées au cours de l'année. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de diversifier l'offre d'accueil en proposant un accompagnement individualisé en petit effectif. Ces 10 places viennent répondre à un manque dans la Nièvre de réponses aux besoins de prise en charge d'adolescents aux profils plus complexes et aux parcours chaotiques.



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des actions liées au schéma départemental:

- Réalisation d'un référentiel sur les visites médiatisées, permettant d'avoir une base de travail commune pour l'ensemble des travailleurs médico-sociaux encadrant des visites en présence d'un tiers ;
- Mise en place d'une application smartphone dédiée à la Protection maternelle infantile (PMI) permettant de transmettre à nos usagers des informations territoriales spécifiques dans le contexte du soutien à la parentalité et l'accompagnement précoce ;
- Création de 5 mallettes pédagogiques dans le cadre d'un projet de lutte contre les addictions en faveur des jeunes du département ; elles seront diffusées auprès des sites d'action médico-social et les partenaires ;
- Poursuite du travail engagé auprès des assistants familiaux afin de favoriser l'intégration de ces professionnels au sein de notre collectivité ; après une phase de diagnostic, des groupes de travail sont mis en place.

Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF)

Proposer un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles.



CHIFFRES CLÉS

143

admissions ont été faites sur le Foyer de l'enfance, dont 43 sur l'unité d'accueil d'urgence ouverte le 25 septembre.

66

enfants ont été pris en charge au titre du placement éducatif à domicile

191

séances d'art-thérapie ont eu lieu. L'établissement dispose d'une art-thérapeute à mi-temps depuis 2020 et une à temps plein depuis septembre

102

enfants ont quitté l'établissement au cours de l'année. 8 sont retournés au domicile familial sans suivi, 23 avec un suivi

649

visites médiatisées et entretiens avec les familles ont été réalisés. 90 % des visites ont été honorées par les familles



REMISE EN CONTEXTE

Tout en poursuivant ses missions d'accueil d'enfants de 3 à 18 ans et d'accompagnement des familles, la MADEF a travaillé aux modalités d'évolution de son activité dans la perspective du

déménagement à la Cité de l'Enfance. Cette offre nouvelle devrait permettre de mieux répondre aux besoins de l'Aide sociale à l'enfance.



POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du projet d'établissement définissant les objectifs et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la MADEF et de la Cité de l'Enfance. Des groupes de travail associant l'ensemble des personnels se sont réunis tout au long du premier semestre afin de réfléchir à la manière de répondre aux besoins exprimés par l'Aide sociale à l'enfance, aux orientations du schéma départemental Enfance-Famille, tout en prenant en compte les moyens alloués à l'établissement et l'évolution des profils des enfants confiés.

Le recensement des besoins en matière de mobilier et matériel pour la Cité de l'Enfance a été réalisé, le marché public a été lancé et les lots attribués. La MADEF a également participé à plusieurs réunions de chantier afin d'apporter son expertise sur le fonctionnement de l'établissement (organigramme des clés, aménagement des kitchenettes, signalétique, choix de certains matériaux, etc.) et de participer à la sélection des coloris intérieurs. Des visites.

de chantier à destination des personnels ont été organisées, leur permettant de se projeter dans ce nouvel outil.

Après plusieurs années difficiles en matière de recrutement, les actions menées avec les partenaires (Pôle Emploi, CAP Emploi et l'INFA) ont porté leurs fruits et se sont traduites par l'embauche de cinq personnels éducatifs et d'une maîtresse de maison en septembre 2023. Cela a permis la réouverture de la sixième unité éducative, fermée depuis la pandémie. Cette unité est dédiée à l'accueil d'urgence, c'est-à-dire la mise à l'abri des mineurs et le repli des enfants bénéficiant d'une mesure de placement éducatif à domicile.

La nouvelle instance de concertation de l'établissement, le Comité social d'établissement, a été installée en janvier, suite aux élections des représentants des personnels de décembre 2022. Elle s'est réunie à quatre reprises.

Une nouvelle organisation du temps de travail a été mise en place en janvier 2023, notamment pour les personnels en repos variable. Afin de pouvoir mieux gérer cette nouvelle organisation et de faciliter la récupération des heures supplémentaires réalisées lors des périodes de forte activité, un important travail de paramétrage du logiciel E Tendance a été réalisé avec la Direction des Systèmes d'information et du numérique et l'éditeur du logiciel. L'outil a été mis à disposition des agents en octobre.

Plusieurs partenaires sont intervenus auprès des enfants afin de les sensibiliser aux problématiques liées :

- à l'équilibre alimentaire
- au harcèlement
- à la sexualité
- au tabac



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera consacrée à l'élaboration :

- des projets de service, qui viendront compléter le projet d'établissement. Ils ont vocation à préciser les objectifs de l'accueil et les pratiques d'accompagnement développées ;
- du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Des actions à destination des enfants seront conduites avec la Direction Culture et Sport sur la thématique des Jeux olympiques et autour de la Cité des Présents.

Autonomie

Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion.



CHIFFRES CLÉS

40,3 millions d'€

versés par le Conseil

départemental pour l'Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap en 2023

70 %

des heures APA et PCH réalisées dans la Nièvre bénéficient de fonds complémentaires (dotation qualité) visant à améliorer le service rendu en limitant la hausse tarifaire et donc le reste à charge pour les usagers

61,51 €

par jour : tarif moyen hébergement des EHPAD habilités à l'aide sociale dans la Nièvre

14 328

dossiers de demande déposés à la MDPH en 2023



REMISE EN CONTEXTE

La direction de l'Autonomie met en œuvre les actions en soutien du parcours de vie des personnes âgées ou handicapées, au travers de l'accompagnement au domicile, en établissement ou bien de l'accueil social familial. Elle agit au titre

des compétences du Département et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et pilote la stratégie départementale fixée pour 2021-2025 dans le schéma de l'autonomie.



POINTS MARQUANTS 2023

Mise en place de la **gestion électronique des documents (GED) à la MDPH**

2023 a été une année marquante dans le fonctionnement de la MDPH puisque ce sont pas moins de 28 000 dossiers qui ont été dématérialisés dans le cadre du déploiement de la gestion électronique des documents (GED) du secteur des solidarités. Au-delà du nombre, c'est surtout une évolution majeure dans le processus de traitement des dossiers, désormais totalement dématérialisé, qui a dû être mise en place. Cette (r)évolution permettra une fiabilisation des données, un

partage facilité entre les agents et, à terme, un processus de traitement plus efficace et une meilleure information de l'utilisateur.

Transfert de la gestion des transports adaptés à la Direction de l'Autonomie.

Ainsi depuis la loi NOTRe, sur le sujet des transports, le Département n'est plus compétent que pour organiser et financer le transport des élèves souffrant d'un handicap. Dès lors, le législateur a rattaché cette mission à la compétence sociale des Départements. L'intégration du transport

adapté dans la Direction de l'Autonomie à compter de 2023 permet de renforcer les liens avec la MDPH, « prescriptrice » (compréhension réciproque des enjeux au bénéfice de la réponse apportée aux usagers).

Expérimentation de la centralisation de l'Aide sociale à l'hébergement

Jusqu'alors l'aide sociale était traitée dans les dix sites d'action médico-sociale du Département, en charge de l'accueil des usagers, de l'instruction et du suivi des aides à l'autonomie (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap).

La centralisation de l'instruction de l'aide sociale poursuit plusieurs objectifs d'efficacité et de qualité du service rendu :

- amélioration des délais de traitement,
- harmonisation de l'instruction sur la Nièvre,
- meilleure maîtrise de la prévision des dépenses et des recettes.

Cette démarche a été coconstruite avec les équipes territoriales. L'expérimentation menée sur le site de Decize dès mai 2023 a permis de s'assurer de la faisabilité opérationnelle.

Habitat inclusif (habitat accompagné, partagé et inséré) : déploiement de l'Aide à la vie partagée (AVP)

Les formules innovantes d'habitat regroupé ou d'habitat partagé sont de plus en plus plébiscitées par les seniors et les personnes en situation de handicap. Ainsi, l'habitat inclusif, enjeu majeur du virage domiciliaire des politiques de l'autonomie, bénéficie de la part de l'État et des collectivités territoriales d'une attention croissante. Sur la base de la loi ELAN du 23 novembre 2018, qui définit l'habitat inclusif, le Département s'est engagé, à compter de 2023, à mettre en

œuvre ce droit individuel qu'est l'AVP (Aide à la vie partagée) destinée à couvrir les frais d'animation de ces lieux de vie partagée.

Cette action impacte 36 personnes résidant dans les habitats inclusifs situés à Nevers, Clamecy, Montsauche-Les Settons, Ouroux-en-Morvan, et doit faire l'objet de nouvelles initiatives dans les prochaines années.

Soutien à la qualité pour 6 services d'aide à domicile, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec le Conseil départemental : attribution d'une dotation qualité complémentaire à hauteur de 3 €/heure d'intervention, permettant de valoriser des actions en faveur de la qualité d'accompagnement des usagers à domicile et de financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail pour les salariés des services ; des actions visant à lutter contre l'isolement des personnes accompagnées et à soutenir les aidants, des interventions auprès des usagers le soir ou le week-end, etc.

Tournée Adapt'ta Nièvre du CDCA

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), instance citoyenne de participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département, a poursuivi sa réflexion autour de grands thèmes : « la coordination des acteurs du domicile et du sanitaire », « les aidants », « l'insertion par le travail », avec l'ambition de compléter et de finaliser les propositions de loi autonomie à l'issue de rencontre avec les acteurs du territoire.

- Bilan de réalisation 2021-2023 du **schéma départemental** de l'Autonomie 2021-2025.



PERSPECTIVES 2024

- Fonctionnement de la MDPH en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation : le fonctionnement en dispositif intégré vise à faciliter les passages des enfants et des jeunes entre les modalités d'accompagnement proposées par les instituts médico-éducatifs (IME) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).
- Renforcement des moyens de la Communauté 360 pilotée par la MDPH avec le déploiement de l'Assistance au parcours de vie (APV)-facilitateur et la création de deux postes de facilitateurs, financés par l'ARS.
- Mise en place des Services autonomie à domicile (SAD) sur les territoires, pour un accès simplifié et amélioré des habitants aux prestations d'aide et/ou de soin : accompagnement de la transformation des services existants (services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services de soins infirmiers à domicile SSIAD)).
- En application de la loi du 23 décembre 2022, mise en place progressive des heures de lien social dans les plans d'aide APA à domicile, pour lutter contre l'isolement social des bénéficiaires et améliorer les conditions de travail des intervenants à domicile.
- Centralisation effective de l'Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap au sein du service Gérontologie-Handicap.

Santé et prévention

Garantir l'accès aux soins et à la santé à tous.



CHIFFRES CLÉS

871

Vaccination contre la grippe :

170 dont 121 agents vaccinés + 49 tout public

Vaccination Covid : 680 personnes vaccinées (rappels)

Papillomavirus (HPV) :

485 vaccinations, dont 415 collégiens

8

cas de tuberculose,

280 dépistages (hors enquête),
237 BCG effectués par le CLAT
52 tests tuberculiques, 115 tests
IGRA, 144 radios faites au camion
radio, 331 bons radios faits =
475 radios effectuées

9

nouvelles bourses dont 2 en Roumanie et 1 bourse médecin étranger

- Chirurgie dentaire : 2 en 2023 (3/an) ; 1^{ère} installation prévue en 2025 (7 en tout)
- Ergothérapie : 6 bourses accordées depuis 2018 (1/an).
- Pharmacie : 1^{ère} bourse accordée en 2023 (1/an)
- Kinésithérapie : 3 bourses accordées ; 1 en psychothérapie et 1 en orthophonie

4

projets d'installation définis :

1 à St-Amand-en-Puisaye, 1 à Châtillon-en-Bazois, 2 à Decize (2025)
2 projets d'installation probable sur l'agglomération de Nevers (commune non définie), 1 projet non défini (2025), 1 projet au CHAN (2025)



REMISE EN CONTEXTE

Il y a eu plusieurs actions réalisées en 2023, contrairement à l'année 2022 qui avait été perturbée par la crise Covid-19.

L'année 2023 aura été marquée par la première session de vaccination contre le papillomavirus dans les collèges publics nivernais.



POINTS MARQUANTS 2023

Activités classiques du service

- Centre de lutte antituberculeuse (CLAT) : consultations de pneumologie et dépistages tuberculose, vaccinations BCG au CLAT et dans les 4 antennes délocalisées du département.
- Centre de vaccination : vaccination dans le centre et dans les 4 antennes délocalisées du département avec des vaccins classiques DT, Polio... ; vaccination contre la grippe auprès des agents du Conseil départemental, au Centre d'hébergement et de réinsertion

sociale (CHRS) Le Prado, et auprès du public.

- Campagne de vaccination contre le papillomavirus dans les 30 collèges publics du département.

En lien avec la pandémie COVID :

- Mise en place d'une séance par mois de rappel vaccinal Covid-19.

Activités en lien avec la démographie médicale

- Réunions des cellules démographie médicale en vue de perspectives de

modifications du zonage et dans l'objectif d'installation de nouveaux médecins

- Suivi des étudiants boursiers

Activités autres :

- Service sanitaire avec les étudiants infirmiers (sensibilisation à la vaccination contre le papillomavirus auprès de plusieurs classes de 4e).

- Partenariat MNT : vacciner les salariés d'entreprise, soit 2 en 2023.

- Mois sans tabac en lien avec l'association Tab'agir.

- Consultations de médecine générale : mise en place d'un premier diagnostic de l'état de santé des personnes précaires et primo-arrivants sur le territoire.

- Octobre rose : sensibiliser le public accueilli par des outils de communications (flyers, vidéos, décorations).

- Cérémonie de remise des diplômes des étudiants en médecine à Clermont-Ferrand : informer le public concernant les bourses et aides au logement délivrées par le Département.

- Suivi des demandes de location de logement des étudiants.

- SEV : action de sensibilisation d'information et de vaccination gratuite au centre de vaccination, à la MSP de Château-Chinon, à l'E2C de Varennes-Vauzelles.

- Poursuite de l'appel à projet sur les perturbateurs endocriniens avec la MADEF.

- Dans le cadre du PAT (Projet alimentaire territorial), intervention à l'ISAT auprès des étudiants sur les aliments transformés.

- Partenariat avec l'USEP : demi-journée, stand équilibre alimentaire.



PERSPECTIVES 2024

Le centre de vaccination Covid reste référent pour les rappels de vaccinations pédiatriques et adultes.

Dans le cadre des missions déléguées au CLAT, des consultations de médecine générale gratuites sont maintenues à 3 demi-journées par mois jusqu'en octobre sur rendez-vous pour les publics orientés par les travailleurs sociaux du Conseil départemental et des centres d'hébergement, puis 2 jusqu'en fin d'année de par la mobilisation de médecins pour la vaccination contre le HPV (papillomavirus) dans les collèges. Cette offre de soins a permis de prendre en charge 81 personnes (MNA, primo-arrivants ou précaires) en 2023.

Les sessions de vaccination contre le papillomavirus vont se poursuivre d'avril à juin 2024 pour la seconde dose et d'octobre à décembre 2024 pour la 1^{ère} dose.

Inclusion sociale

Favoriser l'accès à l'emploi durable et garantir la cohésion sociale et le vivre-ensemble.



CHIFFRES CLÉS

188

salariés recrutés dans les Entreprises à but d'emploi dans le cadre du projet Territoires zéro chômeur, dont 26 allocataires du RSA

367

demandeurs d'emploi, allocataires du RSA ou non, suivis en accompagnement global par un binôme travailleur social d'insertion du Département/conseiller professionnel Pôle Emploi. 31,6 % sont sortis pour un emploi (CDD-CDI-contrat aidé) ou une formation qualifiante

652

jeunes Nivernais ont bénéficié du Fonds d'aide aux jeunes du Département

3 400

aides accordées au titre du Fonds solidarité logement (accès, maintien, énergie, etc.) et les besoins vitaux « lutte contre l'exclusion » (personne seule ou couple sans enfant)

396

allocataires du RSA en parcours d'insertion par l'activité économique



REMISE EN CONTEXTE

Le Département s'engage dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale en faveur des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'accès à l'emploi des publics fragiles et notamment des jeunes. Il favorise l'accès à l'emploi durable en soutenant des expérimentations autour

de l'emploi (Territoires zéro chômeur de longue durée) et en proposant des actions et des accompagnements ciblés permettant de travailler sur les freins rencontrés (situation d'illettrisme, difficultés d'accès au logement, à la mobilité, à un mode de garde ou aux droits, etc.).



POINTS MARQUANTS 2023

Construction et mise en œuvre du plan d'action relatif à la **lutte contre l'illettrisme**. Une stratégie départementale a été validée le 26 avril 2023 avec une action phare : la création de la plateforme départementale de lutte contre l'illettrisme « Être en toutes lettres », chargée de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, portée par le Département.

Poursuite du soutien aux 5 Entreprises à but d'emploi (EBE) des **Territoires zéro chômeur de longue durée** : EBE

58 à Prémery, Le Rebond à Clamecy, L'Etabli à Luzy, O'ser à Moulins-Engilbert et l'EBE des Portes du Morvan à Lormes. Le fonctionnement en association départementale (La Grappe) a contribué à en faire un exemple unique en France.

Élargissement de la nouvelle procédure d'orientation des allocataires du **Revenu solidarité active** « nouveaux entrants » à l'ensemble des allocataires (diagnostic/orientation directe) afin d'améliorer l'accompagnement dès l'ouverture du droit.

Renouvellement du protocole volet **Insertion-Formation** du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, avec un focus sur l'accès à la formation du public allocataire du RSA. En 2023, la formation des travailleurs sociaux d'insertion à l'utilisation de la plateforme de prescription de formations OUIFORM a été engagée.

Poursuite du déploiement de l'**équipe mobile Logement d'abord** constituée d'une infirmière spécialisée en santé mentale et d'une assistante sociale, sur saisine des élus nivernais et des sites. Cette équipe répond à des situations complexes de personnes fragilisées, en situation de mal-logement, de non-recours et rencontrant des difficultés d'ordre social et/ou de santé. 25 accompagnements « spécifiques » accès aux droits/santé en binôme ont été menés. La mise en place d'une aide Fonds solidarité logement « incurie » en février 2023 aide cette équipe à lutter contre le mal-logement.

Nouvelle procédure de **prévention des expulsions locatives** avec l'introduction du formulaire unique "Diagnostic social et financier" dès le stade de l'assignation. Le recrutement d'un conseiller juridique, afin d'accompagner les usagers et les travailleurs sociaux dans le cadre de la procédure, répond aux obligations réglementaires.

En qualité d'organisme intermédiaire de la subvention globale **FSE +**, le Département a publié 3 appels à projets en 2022-2023 pour les acteurs du territoire. Les 19 derniers contrôles de service fait de la programmation FSE 2014-2020 ont été traités afin de liquider la programmation. En 2023, une vingtaine de projets ont été instruits et conventionnés.

Afin de lever les freins à la **mobilité**, 46 diagnostics mobilité ont été réalisés par les Pupilles de l'enseignement public pour un accompagnement personnalisé des jeunes et des allocataires du RSA. Des aides au permis ont été engagées pour les allocataires RSA : 15 codes et 5 permis ont été obtenus dans le cadre de l'action Coup de pouce au permis de conduire.

Prorogation par avenant de la **convention de coopération 2021-2023 avec Pôle Emploi** pour une année, dans l'attente des changements induits par la loi Plein emploi, et l'introduction de l'opérateur France Travail.

Finalisation des actions de la **Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) 2019-2023**.

Nouvelle convention de partenariat 2024/2027 concernant les **centres sociaux** autour de grands axes stratégiques afin d'améliorer la qualité du partenariat de ces derniers avec les sites d'action médico-sociale.



PERSPECTIVES 2024

- Création de la plateforme de lutte contre l'illettrisme « Être en toutes lettres ».
- Mise en place de l'association La Grappe qui concrétise le travail en synergie des territoires TZC de la Nièvre.
- Préparation de la réforme France travail et des nouvelles procédures d'orientation et d'accompagnement.
- Proposition d'un nouveau règlement d'intervention dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.
- Mise à jour du plan de prévention des expulsions en lien avec les évolutions législatives.
- Diffusion du nouveau guide des mesures accès-maintien dans le logement.
- Organisation d'une journée départementale d'insertion à destination des sites d'action médico-sociale.
- Établissement du rapport d'exécution du plan Logement d'abord 2021-2024 avec le bilan des trois années.
- Réalisation des premiers contrôles de service fait des opérations conventionnés en 2023 de la programmation FSE+.
- Conclusion, suivi et pilotage de la Convention départementale des solidarités 2024-2027 et du contrat France Travail.

Gestion des droits Revenu de Solidarité Active (RSA)

Piloter le Revenu de solidarité active (RSA) et accompagner le public précaire vers l'emploi via les contrats aidés en soutenant les 23 ACI par l'activité économique.



CHIFFRES CLÉS

-1,54 %

Moyenne de foyers allocataires (droits ouverts et versables) : **5 287**

+ 16,57 %

Décisions d'opportunités (dérogation, évaluation des ressources, situations complexes, etc.) : **1 358**

+ 7,5 %

2 789 nouveaux entrants (primo et file active) allocataires du RSA orientés

298

Contrats aidés : 47 Parcours emploi compétence dont 4 Contrats initiative emploi et 251 Contrats à durée déterminée d'insertion

501

Dossiers étudiés en EP dont **216** décisions de sanction, **8** décisions d'ajournement, **167** décisions d'arrêt de procédure et **110** décisions d'arrêt de procédure après une sanction émise par l'EP



REMISE EN CONTEXTE

Ces missions répondent aux objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour accompagner les publics éloignés de l'emploi et déclinées notamment dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'État.

Des actions, y compris partenariales, ont été menées, dans une démarche de simplification, en développant et en adaptant le logiciel de gestion.



POINTS MARQUANTS 2023

- Veille réglementaire : analyse d'impact de la loi Plein emploi et en particulier des aspects concernant le RSA ;
- Préparation du passage à la gestion électronique des données (GED) par la définition des normes de nommage et de plan de classement contribuant d'une part à une organisation interne harmonisée, et d'autre part à des fondements solides pour le déploiement de la dématérialisation sur le secteur RSA ;
- Dialogue de gestion avec les partenaires, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), pour renouveler les conventions pluriannuelles de gestion RSA ;
- Initiation d'une démarche partenariale avec la CAF afin d'identifier des indicateurs permettant d'expliquer les variations des acomptes mensuels de l'allocation RSA et plus largement des dépenses liées à cette prestation ;
- Animation d'un groupe de travail associant les professionnels des sites

d'action médico-sociale (SAMS) et la DSIN pour définir, recueillir et formaliser les besoins métiers en cas d'évolution du logiciel de gestion RSA ;

- Mission en lien avec le service juridique de refonte de la gestion des indus RSA en clarifiant la coordination avec la CAF et la MSA et en tenant mieux compte de la situation des allocataires grâce à un barème départemental ;
- Poursuite des rendez-vous réguliers avec les référents WebRSA (tous les 2 mois) visant, d'une part, à enrichir les liens entre services centraux et territorialisés et, d'autre part, à accompagner les équipes des SAMS dans les pratiques professionnelles afin de tendre vers l'objectif de 100 % d'orientations pour les nouveaux entrants allocataires du RSA ;
- Nouvelles mesures de simplification pour renforcer la réactivité de l'équipe pluridisciplinaire (EP), en concertation avec Pôle Emploi, et représentant davantage les allocataires et les partenaires ;
- Actualisation des tutoriels portant sur les procédures métiers pour le suivi des nouveaux entrants, de la file active des nouveaux entrants non orientés et des allocataires du RSA hors nouveaux entrants ;

- Étude sur les travailleurs indépendants (TI) allocataires du RSA visant à mieux connaître ce public et à lui proposer un accompagnement adapté ;
- Partenariat avec la Chambre d'agriculture pour une mise à jour des grilles comptables, indispensable pour évaluer un juste droit aux exploitants agricoles ;
- En complément des contrôles réalisés par la CAF et la MSA, lancement d'une campagne de vérification des déclarations de domiciliation auprès de 116 allocataires ;
- Actualisation des courriers destinés aux allocataires afin de les rendre compréhensibles et accessibles aux usagers tout en respectant le cadre réglementaire ;
- Poursuite de la simplification des tableurs de pilotage des contrats aidés par l'automatisation des états de paiements mensuels aux partenaires, qui se sont dits satisfaits de cette évolution ;
- Communication auprès des professionnels des chantiers d'insertion sur le fonctionnement du cofinancement des contrats aidés grâce à un formulaire plus clair et partagé.



PERSPECTIVES 2024

- Préparer la mise en œuvre de la loi Plein emploi et notamment les évolutions en matière d'orientation, d'évaluation et d'accompagnement des allocataires, et anticiper leurs conséquences sur le logiciel de gestion RSA ;
- Prospection auprès des autres Départements pour choisir une nouvelle solution de logiciel de gestion RSA répondant à la fois aux besoins des professionnels de terrain et aux enjeux de la collectivité en termes de pilotage ;
- Identifier les indicateurs pertinents pour éclairer les prévisions budgétaires sur le RSA en unissant les données disponibles de la CAF et du Département ;
- Accompagner le service et les sites d'action médico-sociale dans le déploiement de la GED ;
- Finaliser l'étude sur les travailleurs indépendants et formuler des propositions pour adapter l'accompagnement selon leur spécificité ainsi que la gestion de leurs droits RSA ;
- Communication auprès des experts comptables des exploitants agricoles allocataires du RSA, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, en vue de déterminer un juste droit à l'allocation RSA.

Développement social local

Accompagner les habitants sur les territoires, à tous les âges de la vie, en lien avec les partenaires locaux.



CHIFFRES CLÉS

160

Professionnels utilisateurs de la GED Autonomie et UPPE pour **39 467** dossiers usagers en GED. **375** mètres linéaires de dossiers autonomie numérisés par le prestataire

34 %

Part des nouveaux professionnels arrivants sur les sites d'action médico-sociale depuis 2021

53 %

Part des nouveaux chefs et adjoints sur les sites d'action médico-sociale depuis 2021

171

Professionnels

Total des participations aux 9 réunions de l'espace Sources et Ressources

30

Réunions métier en 2023 pour les fonctions suivantes : instructeurs, conseillers, secrétaires, éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, PMI



REMISE EN CONTEXTE

La Direction du Développement social local s'est mobilisée en 2023 à poursuivre les projets phares concernant la démarche Référent de parcours ainsi que la gestion électronique des documents.

La DSL a également travaillé en étroite collaboration avec le service RH tout au long de l'année dans l'objectif de consolider les équipes, certains postes étant difficiles à pourvoir en raison du manque d'attractivité des métiers.



POINTS MARQUANTS 2023

Concernant le processus d'expérimentation de la démarche Référent de parcours, l'année 2023 a été mise à profit pour travailler sur les prérequis nécessaires en vue de l'expérimentation :

- Faciliter la participation active des agents dans l'articulation du travail social et des politiques publiques via des temps mensuels de rencontres, de réflexion et questionnements : l'espace Sources et Ressources.

Depuis 2022, malgré le contexte d'une charge de travail conséquente, l'espace

Sources et Ressources s'est imposé comme un outil primordial pour permettre la remobilisation des agents des sites d'action médico-sociale. Il vise à produire une réflexion en transversalité et l'élaboration d'un travail social éthique dans l'intérêt du service public. Cet espace innovant est un temps mensuel de participation libre des agents aux modalités favorisant la participation, le positionnement et la réflexion sur la pratique du travail social.

- Diminuer la charge de travail : simplifier l'administratif, s'extraire d'une pratique

dans l'urgence, promouvoir la réflexion et l'élaboration, favoriser des temps d'échanges réguliers comme des réunions métier trimestrielles pour chaque fonction.

- Favoriser le partenariat coordonné notamment auprès des Maisons France Services et du service social hospitalier à travers des rencontres régulières et des modalités facilitant la coopération.
- Promouvoir une plus grande participation active des personnes accompagnées en les impliquant davantage dans les instances partenariales.

La mise en œuvre de projets transversaux a permis de mettre en place des outils facilitateurs permettant de lever les difficultés rencontrées par les secrétaires de site, les conseillers et instructeurs LCE/FE et les assistants de service social.

En 2023, se sont donc mises en place les réunions départementales pour les métiers secrétaires de sites et Pôle LCE/FE. Ces temps d'échanges ont permis de dégager des besoins prioritaires et des pistes de travail telles que la rédaction de procédures et de guides.

Un travail a également été mené concernant l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires, apprentis et nouveaux arrivants au sein de la Direction du DSL.

En effet, les mouvements de personnels ont été importants au sein des SAMS ces deux dernières années. 34 % des professionnels sont arrivés au cours des deux dernières années. L'ambition est de permettre aux équipes de retrouver une stabilité pour exercer au mieux leurs missions auprès des personnes accompagnées.

Déploiement de la gestion électronique des données (GED)

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre, de mai à décembre, de la GED sociale à la MDPH, aux services autonomie déployés sur les 10 sites d'action médico-sociale (SAMS), des services Gériatrie-Handicap, du service Budget-Comptabilité-Contentieux et enfin auprès de l'Unité de prévention précoce enfance (l'UPPE).

C'est un changement considérable dans les pratiques professionnelles puisque désormais les agents travaillent au bureau, en télétravail ou en mobilité à partir du dossier unique numérique avec un accès GED autorisé selon le profil métier. Évènement important : plus de dossiers papiers ! Après numérisation, ils sont stockés aux Archives départementales, laissant plus de place aux services, dans l'attente d'une destruction soumise à l'autorisation du directeur qui s'assure au préalable du respect des normes de la numérisation.

L'appropriation de l'outil GED s'est bien réalisée à la MDPH : un sondage effectué en octobre 2023 relève que les appréhensions ont été levées en grande partie grâce à l'accompagnement des équipes par leurs cadres et du soutien des cheffes de projet, mais aussi grâce à la qualité des formations. La prise en main a été signalée comme très facile et facile à 88 % des personnes ayant répondu au sondage. L'UPPE s'est bien emparée également de l'outil. Quant au domaine de l'autonomie, les professionnels déployés récemment sont en phase d'appropriation ; de nombreux temps d'accompagnement sont mis en place pour permettre tous les ajustements nécessaires.



PERSPECTIVES 2024

- **Concernant la démarche Référent de parcours**, 2024 nous permettra d'expérimenter les accompagnements afin d'en réaliser un bilan en fin d'année tout en poursuivant le travail de consolidation du partenariat. La tendance devra être à l'intégration plus systématique des personnes accompagnées aux instances les concernant. L'espace Sources et Ressources continuera d'être valorisé comme un outil fondamental de lien, d'échange et d'évolution des pratiques.
- **Concernant les projets transversaux**, en continuité de 2023, il nous faudra poursuivre la mise en œuvre des réunions métiers au profit des assistants de service social, créer des outils communs aux sites d'action médico-sociale (SAMS), continuer à améliorer les conditions globales d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des nouveaux arrivants par la création d'outils et la poursuite du travail engagé avec les référents de site qualifiant.
- **Concernant la GED**, en 2024, il est prévu de déployer la GED ASE, un domaine important avec 200 professionnels administratifs et éducatifs répartis sur les 10 SAMS et sur 7 services en central ; un COPIL doit valider ce déploiement début mars.

Économie sociale et solidaire

Accompagner et financer les porteurs de projets et les structures de l'ESS, appuyer les actions de sensibilisation et de mobilisation collective favorables à son développement.



CHIFFRES CLÉS

2

épicerie participatives citoyennes nivernaises ouvertes en 2023, quelques mois après la première réunion de présentation en mars 2023

9

structures nivernaises de l'ESS soutenues dans le cadre de l'appel à projets ESS porté par le Département, depuis la première publication

45 000 €

le soutien financier attribué aux structures nivernaises de l'ESS lauréates de l'appel à projets depuis sa création

15 332

heures d'insertion réalisées par des salariés en insertion sur les marchés publics portés par le Département dans le cadre de son partenariat avec FET

122

salariés en insertion missionnés sur les marchés publics portés par le Département dans le cadre de son partenariat avec FET (77 hommes et 45 femmes)



REMISE EN CONTEXTE

Le Département soutient le développement de projets à impact et encourage l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics nivernais (en particulier ceux qu'il porte). Il participe à la mise en réseau et à la diffusion d'informations aux

structures et aux porteurs de projet de l'ESS. Il soutient également les actions de mobilisation collective en milieu rural.



POINTS MARQUANTS 2023

Partenariat avec l'association Bouge ton CoQ pour le déploiement de 10 épicerie participatives en milieu rural

En partenariat avec l'association, le Département accompagne depuis mars 2023 la création d'épicerie participatives dans des communes qui n'ont plus de commerce, avec un soutien financier en ingénierie et aux associations créées pour gérer l'épicerie. Deux réunions d'informations ont été organisées en 2023 pour présenter

aux habitants, commerçants, élus, producteurs, etc. le modus operandi d'une épicerie participative ; elles ont été suivies de réunions publiques pour faciliter la mise en œuvre du projet sur les territoires intéressés. Quelques mois après les réunions publiques, deux épicerie ont déjà ouvert à La Marche et à Urzy.

Appel à projets Économie sociale et solidaire

Dans le cadre de la 3^e édition de l'appel

à projet, publié en 2023, 3 lauréats ont reçu une subvention de 5 000 € pour développer leur action :

- L'association **La Casbah** organise des rencontres interculturelles de proximité dans les territoires ruraux les plus isolés de la Nièvre et accompagne les personnes migrantes afin de mettre en valeur leur culture culinaire.

- L'association **Le Relai.s des Futurs** est un lieu d'accueil à la disposition de toutes et tous pour soutenir la mise en place de projets divers et variés. Elle organise des événements, met à disposition des solutions d'hébergement, un café-bar, une grange, un grand pré et un potager.

- L'association **A l'entoor** participe au développement des territoires ruraux par la diffusion de principes et de pratiques responsables, écologiques et solidaires, au moyen d'une application éco-solaire lancée en 2022, tootOtoor. Le principe de l'application : « J'aide, j'emprunte, je trouve, je participe, je partage ».

Mois de l'ESS, en partenariat avec la CRESS BFC (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Novembre est le mois de l'ESS, une animation des Chambres régionales de l'ESS. Le Département appuie et soutient le référencement d'actions et de structures nivernaises de l'ESS, pour leur donner de la visibilité. Une dizaine d'acteurs ont porté une animation en 2023.

La commande publique comme levier vers l'emploi

Dans le cadre de sa stratégie d'achats, le Conseil départemental développe une politique d'achats socialement responsable, en prenant en compte notamment l'intégration des personnes éloignées de l'emploi. À ce titre, il ajoute des clauses d'insertion

dans ses marchés publics depuis 2007, et apporte de l'activité à des structures relevant de l'économie sociale et solidaire (structures d'insertion par l'activité économique notamment).

Dans la Nièvre, c'est l'association Fabrique emploi et territoires (FET), partenaire du Département, qui anime le service des clauses sociales et d'insertion. Elle est, à ce titre, à la disposition des acheteurs publics, des entreprises, des demandeurs d'emploi et des partenaires pour coordonner et accompagner la mise en œuvre de ces clauses. Ce dispositif conforte des parcours d'insertion amenant à des retours en formation et/ou à l'emploi.

En 2023, 8 opérations portées par le Département et suivies par la FET comportaient des clauses sociales (entretien ménager des locaux, distribution du magazine départemental, rénovation de la Cité des Présents à Château-Chinon, construction de la Cité de l'Enfance à Nevers, construction d'une passe à poissons au droit du barrage de Panneçot à Limanton, réhabilitation du barrage de Petit-Vaux à La Collancelle, travaux du pont sur la Dragne à Moulins-Engilbert et du pont de Loire à Imphy).



PERSPECTIVES 2024

- Poursuite du partenariat avec l'association Bouge ton CoQ pour le déploiement d'épicerie participatives en milieu rural et ouvertures de nouvelles épicerie associatives citoyennes,
- Poursuite de l'appel à projets ESS porté par le Département (4^e édition),
- Poursuite du soutien du Département à l'incubateur Le T (4^e promotion),
- Accompagnement et valorisation de nouvelles actions et/ou structures de l'ESS.



COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Président(e) :

- Martine GAUDIN

Membres :

- Jean-Paul FALLET
- Blandine DELAPORTE
- Alain HERTELOUP
- Jocelyne GUÉRIN
- Thierry GUYOT
- Wilfrid SÉJEAU
- Franck MICHOT
- Marie-France DE RIBEROLLES
- Jérôme MALUS
- David VERRON

THÉMATIQUES TRAITÉES AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Aménagement du territoire, routes, transports, très haut débit, agriculture, forêt, eau, énergie, espaces naturels sensibles, environnement, politiques contractuelles, logement, services publics, bâtiments départementaux, gestion du patrimoine, marketing territorial, tourisme, dialogue citoyen, communication

Agriculture

Soutenir le monde agricole face aux enjeux de la transition écologique, accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs dans la Nièvre en privilégiant les structures coopératives.



CHIFFRES CLÉS

2 748

exploitations valorisent 371 496 ha de surface agricole utile (SAU), soit une moyenne de 135 ha par ferme

5 064

personnes occupent un emploi agricole permanent, dont 3 500 sont chefs d'exploitation ou co-exploitants

126 678 ha

de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, oignons)

226 800 ha

de prairies dont 203 300 ha toujours en herbe

303

exploitations bio, soit 29 127 ha (7,8 % de la SAU, 11 % des exploitations)



REMISE EN CONTEXTE

L'agriculture constitue un axe fort de la politique du Département. Elle représente un espace de croissance économique important pour notre territoire. Notre agriculture est identifiée pour la qualité

de ses productions, mais celles-ci sont insuffisamment transformées et valorisées localement.



POINTS MARQUANTS 2023

Le Département de la Nièvre a adopté une stratégie pour l'agriculture qui doit contribuer à :

- Améliorer la compétitivité économique des filières d'élevage en modernisant les infrastructures individuelles ou collectives propres à développer la transformation de nos productions et donc de la valeur ajoutée pouvant être générée sur le département ;
- Conforter la transmission des exploitations, l'installation des

jeunes agriculteurs, le partage des équipements, l'agriculture biologique et le développement des circuits alimentaires de proximité ;

- Renforcer la résilience des exploitations et leur adaptation au changement climatique.

Cette politique comporte quatre volets :

1. Le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole

- Partenariat avec Bio Bourgogne pour

le développement de l'agriculture bio et des circuits alimentaires de proximité.

- Soutien pour l'adaptation des exploitations :
 - Contrats de projets Individuels ;
 - Plan stratégique national (modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique, diversification des activités et des productions agricoles, transitions agroécologiques des productions végétales) ;
 - Aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs.
- Actions de communication et manifestations agricoles,
- Aménagement foncier agricole et forestier (réglementation des boisements).

2. La promotion des circuits alimentaires de proximité

- Accompagnement de l'espace test du Marault et création d'un espace test à Luzy ;
- Participation à l'étude du projet d'atelier de transformation de l'abattoir de Cosne-sur-Loire ;
- Soutien au projet de réouverture de l'abattoir de Corbigny ;
- Animation d'AgriLocal 58.

3. Le soutien au projet de développement de l'Agropôle du Marault

L'association Agropôle du Marault mène sur le site de la Ferme du Marault des actions en faveur du développement et de la promotion de l'agriculture nivernaise. Son projet

repose sur trois axes : l'activité de location du site pour l'accueil d'événements, la mise en œuvre de projets au service de l'agriculture (démonstration, innovation, expérimentation, espace test maraîcher), la mise en œuvre de projets de territoire (hébergement d'un tiers lieu agricole et rural, création d'un Fablab).

4. Le maintien d'un outil sanitaire de proximité

Le Département est membre du groupement d'intérêt public TERANA depuis le 1^{er} janvier 2021. Le site de TERANA à Nevers a ainsi repris les activités de l'ancien laboratoire départemental d'analyses et de conseil, tant en hygiène alimentaire qu'en hydrologie et en santé animale. Cette dernière représente environ 70 % de l'activité du laboratoire, qui intervient en tant que :

- laboratoire officiel pour la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et pour la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (DDETSPP) pour le dépistage et le contrôle des maladies réputées contagieuses (ex : brucellose) ;
- laboratoire reconnu pour la réalisation de plans volontaires de contrôle gérés par le Groupement de défense sanitaire (GDS), la Fédération départementale des chasseurs, par exemple pour la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), le réseau SAGIR de surveillance de la faune sauvage ;
- laboratoire de diagnostic à la demande des éleveurs et des vétérinaires.



PERSPECTIVES 2024

La politique Agriculture, pour 2024, comporte quatre volets :

1. Le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole

- Financement de Bio Bourgogne-Franche-Comté, de Solidarité Paysans Bourgogne, du Groupement de défense sanitaire (GDS) ;
- Adaptation des exploitations (cofinancement du Plan stratégique national, Contrats de Projets Individuels pour l'adaptation et la modernisation des exploitations, aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs) ;
- Aide aux actions de communication et aux manifestations agricoles ;
- Aménagements fonciers agricoles et forestiers.

2. La promotion des circuits alimentaires de proximité

- Investissements dans les espaces maraîchers (espaces tests, parcelles de Challuy) ;
- Approvisionnement local ; animation de l'outil AgriLocal.

3. Le soutien au projet de l'Agropôle du Marault

- Soutien à la structure et étude paysagère.

4. Le maintien d'un outil sanitaire de proximité pour le monde agricole

- Contribution financière au GIP TERANA.

Alimentation durable

Développer des projets alimentaires durables dans la Nièvre afin de favoriser une alimentation de proximité.



CHIFFRES CLÉS

93 215 €

le **chiffre d'affaires** de produits alimentaires vendus via Agrilocal 58 (71 860€ TTC en 2022)

309

commandes passées via la plateforme (180 en 2022)

80

producteurs locaux inscrits sur la plateforme

55

acheteurs inscrits sur la plateforme



REMISE EN CONTEXTE

En 2023, le Département de la Nièvre a développé l'alimentation de proximité par :

- l'approvisionnement local des collèges et restaurants collectifs notamment grâce à Agrilocal 58,
- le développement de la filière maraîchère

grâce aux espaces tests et au soutien à l'installation de maraîchers,

- la mise en œuvre opérationnelle du Projet alimentaire territorial (PAT).



POINTS MARQUANTS 2023

En 2023, dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), le Conseil départemental a mené de nombreux projets en lien avec l'alimentation de proximité :

- la finalisation de l'espace test maraîcher de Luzy avec la mise en place des investissements de production (serres, forage, irrigation, matériel motorisé) ainsi que le recrutement d'un entrepreneur à l'essai ;

- le recrutement d'une nouvelle porteuse de projet à l'espace test de Magny-Cours avec la préparation du terrain, le nettoyage et la remise en production du site ;

- la finalisation avec les Acteurs solidaires en marche (ASEM) d'un chantier d'insertion maraîchage sur 4 hectares que possède le Département à Challuy. Une équipe de huit salariés en parcours d'insertion et un encadrant technique ont été recrutés pour intervenir sur cette activité. Les premières productions ont

été réalisées et livrées aux collèges de Nevers et à la Cuisine des saveurs ;

- afin de renforcer la biodiversité et pour développer l'agroforesterie, 800 plants de haies et d'arbres fruitiers ont été plantés sur les terres maraîchères de Challuy ;
- la dynamisation d'AgriLocal 58 avec une augmentation du nombre de commandes, l'adhésion de nouveaux acheteurs et la participation du Département aux actions de l'association nationale AgriLocal. De plus, le service Développement rural et Transition énergétique a œuvré au bon fonctionnement de la plateforme par des contacts réguliers avec les acheteurs et les fournisseurs ;
- l'accompagnement des collèges en 3 étapes sur un approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique :
 - une formation d'approfondissement destinée à l'ensemble des équipes de cuisine des collèges a été proposée. Dans ce cadre, une diététicienne et Bio Bourgogne ont apporté des connaissances sur les menus végétariens, les légumineuses, des recettes locales et différents conseils ;
 - La mise en œuvre de l'action élaborée avec la SCIC Nourrir l'avenir dans quatre collèges pour les accompagner dans la transition alimentaire par un accompagnement individualisé (audit, accompagnement en immersion au sein de la cuisine du collège, plan d'actions personnalisé) ;
 - la mise en place d'un accompagnement du Centre d'études et de recherche sur la diversification (CERD) auprès de six collèges pour développer la contractualisation entre les établissements et les producteurs et augmenter l'approvisionnement local au sein de ces cuisines.
- la poursuite d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une ou de plusieurs légumeries conserveries. Les objectifs de cette étude sont d'identifier

les besoins des maraîchers et des acheteurs, de connaître les coûts d'équipements, de définir la gouvernance à mettre en œuvre et de recenser les partenaires souhaitant développer ce projet dans la Nièvre ;

- l'animation du Projet alimentaire territorial du Conseil départemental, en lien avec les trois autres porteurs de PAT nivernais, s'est traduite notamment par la coordination entre les acteurs, la mise en œuvre de dynamiques collectives et d'actions opérationnelles partagées.

Enfin, le Conseil départemental a organisé la Semaine du goût, en proposant des animations pour les collégiens en lien avec plusieurs partenaires : Bio Bourgogne, la Chambre des métiers et de l'artisanat, une mini-ferme itinérante ainsi que l'Agropôle du Marault. 200 collégiens de 6^e ont été sensibilisés en octobre 2023 à une alimentation de qualité par un petit-déjeuner et un déjeuner à base de produits locaux, des animations sur l'agriculture biologique, le maraîchage, l'agroécologie et le bien manger.



PERSPECTIVES 2024

- En 2024, le Département continuera de soutenir le développement de la filière maraîchère grâce aux espaces tests (relance à Magny-Cours, démarrage à Luzy), la mise en production du chantier d'insertion à Challuy et les conclusions de l'étude d'opportunité pour la création d'une légumerie.
- La coordination des Projets alimentaires territoriaux (PAT) à l'échelle du Département de la Nièvre sera développée et permettra d'engager des actions inter-PAT (lancement d'une étude pour proposer la création d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective, structuration collective des maraîchers de l'agglomération de Nevers).
- Enfin, l'accompagnement des collèges pour favoriser la transition alimentaire sera accentué par la formation des chefs de cuisine, le développement d'AgriLocal 58 et la mise en place d'actions favorisant le local.

Accompagnement des territoires

Contribuer au développement durable des territoires et à la réalisation de projets de vie dans la Nièvre par des actions de soutien à l'investissement local et à l'ingénierie.



CHIFFRES CLÉS

4 234 514 €

montant annuel des crédits d'investissement inscrits pour le cofinancement des opérations portées par les territoires nivernais

329 787 €

montant annuel du soutien départemental à l'action des deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

246 840 €

Montant annuel de la contribution départementale au fonctionnement du Parc naturel régional du Morvan

94 053 €

montant total des dépenses départementales pour le déploiement du dispositif Petites villes de demain dans la Nièvre en 2023

213

Le nombre d'opérations d'investissement d'intérêt communal aidées par la collectivité en 2023 au titre de la Dotation cantonale d'équipement (DCE)



REMISE EN CONTEXTE

Garant des solidarités territoriales, le Département a défini volontairement un dispositif pluriannuel d'accompagnement des communes et de leurs groupements, visant à renforcer l'offre d'équipements et de services au bénéfice des habitants

comme des candidats à l'installation. Il contribue au déploiement d'une ingénierie technique et d'outils d'observation en faveur des territoires.



POINTS MARQUANTS 2023

Négociés en 2022 et conclus avec les différents territoires de la Nièvre, les 11 Contrats cadres de partenariat ont commencé à produire leurs effets. L'assemblée départementale a procédé à des ajustements réglementaires lors de sa session du 3 juillet : abaissement des planchers de dépenses éligibles, possibilité de cumuler les aides départementales, définition de modalités de financement des fonds façades, renforcement de la place des communes dans le dispositif contractuel en complémentarité avec la

Dotation cantonale d'équipement.

Une nouvelle étape de programmation par voie d'avenants a aussi caractérisé l'exercice 2023 ; cela représente 52 opérations et concerne 9 communautés de communes pour un niveau d'engagement de 3,45 M€. Plusieurs projets faisant sens au regard des enjeux territoriaux ont donné lieu à un soutien significatif de la collectivité. On peut citer notamment :

- sur le territoire Bazois Loire Morvan, la création d'une école de production

implantée à Biches, spécialisée dans les métiers de la première transformation du bois (montant de l'aide territoriale: 189 361,88 €) ;

- sur le territoire des Bertranges, la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de l'EBE 58 sur le site Lambiotte à Prémery (montant de l'aide territoriale : 113 000 €) ;

- sur le territoire Cœur de Loire, la revitalisation du centre-bourg de Pouilly-sur-Loire (montant de l'aide territoriale : 164 638,34 €) ;

- sur le territoire du Sud-Nivernais, l'aménagement et la revitalisation du centre-bourg de Lucenay-lès-Aix (montant de l'aide territoriale : 152 262,22 €) ;

- sur le territoire du Haut Nivernais Val d'Yonne, la rénovation thermique de la mairie et de la salle des fêtes d'Oudan (montant de l'aide territoriale : 55 870 €) ;

- sur le territoire Tannay-Brinon-Corbigny, la réhabilitation de l'abattoir de Corbigny (montant de l'aide territoriale : 200 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif adopté en 2022, le Département a maintenu son effort d'intervention en faveur de l'ingénierie de pilotage et des projets d'innovation sociale et territoriale des deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais.

La volonté forte de la collectivité de contribuer au déploiement de moyens d'ingénierie au plus près des communes se traduit également par sa participation, via une convention d'intermédiation, à la mise en œuvre du programme national Petites villes de demain, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et un ensemble de partenaires, sur la période 2020-2026. En outre, le Département finance un poste de chef de projet Petites villes de demain en équivalent temps plein, en complément de l'intervention de l'État.

L'effort déployé par la collectivité depuis quelques années pour doter la Nièvre d'un Observatoire des territoires s'est traduit par la constitution d'outils visant à améliorer la connaissance tant des données relatives aux territoires nivernais eux-mêmes que d'éléments relevant des différentes politiques départementales. Des indicateurs significatifs ont été recensés, permettant de mettre en évidence les principaux traits caractéristiques de chaque territoire et d'assurer un suivi documenté des champs d'action départementaux dans la durée. Un chantier s'est déroulé avec le concours d'un étudiant en géomatique en vue de l'édition d'un atlas actualisé et complété par une cartographie croisant différentes thématiques.

Enfin, l'exigence de sobriété foncière imposée aux acteurs locaux a conduit la collectivité à mener une réflexion en lien avec ses partenaires techniques en vue de proposer un parcours d'accompagnement à destination des communes dépourvues de document d'urbanisme.



PERSPECTIVES 2024

Une deuxième phase de programmation opérationnelle couvrant la période 2024-2027 complétera les engagements contractuels précédents.

Une journée des développeurs territoriaux sera organisée en vue de fédérer les acteurs et de susciter l'envie collective de mener des opérations de revitalisation des centres-bourgs. Ce moment de réflexion collective prendra appui sur le projet concret porté par une commune nivernaise rurale.

L'offre d'ingénierie existante s'étoffera avec le déploiement d'un parcours d'accompagnement des communes pour l'élaboration de documents d'urbanisme.

Enfin, le déploiement de l'Observatoire des territoires se poursuivra notamment via un important projet partenarial conduit avec le concours du Parc du Morvan et d'autres acteurs, en vue de mettre en place un outil cartographique pour la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) alors que le risque incendie s'accroît.

Habitat

Mettre en œuvre la Stratégie départementale de l'habitat énoncée dans le Plan départemental de l'habitat (PDH) 2022-2027.



CHIFFRES CLÉS

50

collègues, travailleurs médico-sociaux du Département, ont participé à la réunion d'information sur les problématiques d'énergie dans le logement, le 9 mai 2023

+ 69 %

d'aides attribuées par la commission d'orientation et de suivi du FNAME entre 2022 et 2023, pour la lutte contre la précarité énergétique

13

organismes contribuent au **Fonds départemental d'avance de subventions** pour les travaux d'amélioration de l'habitat. Deux nouveaux contributeurs ont rejoint le dispositif en 2023. La Nièvre est l'un des seuls départements à regrouper des contributeurs publics et privés dans un tel dispositif

2

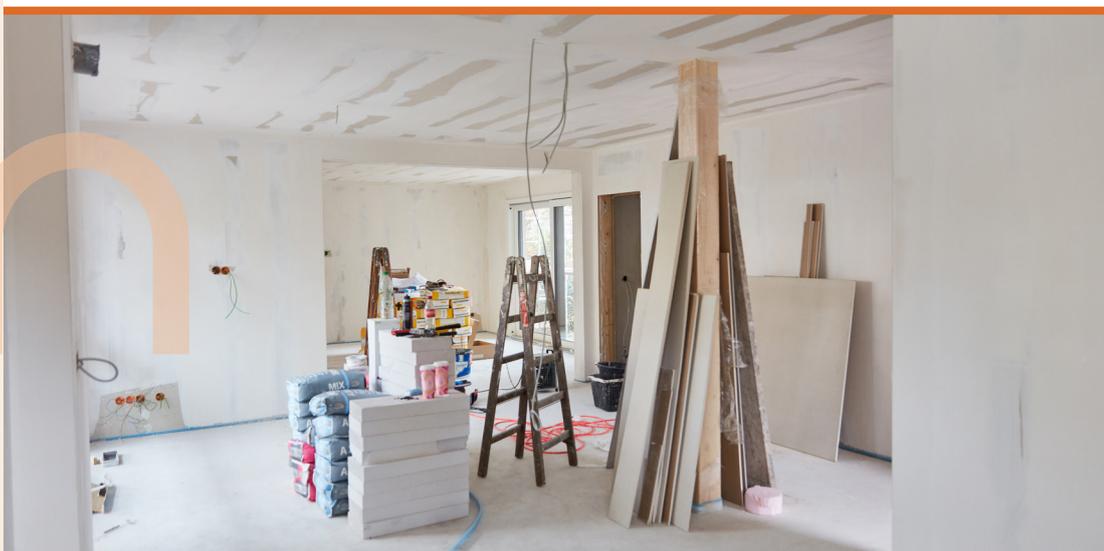
OPAH en cours sur le département : l'une portée par Nevers Agglomération, l'autre par la commune de La Charité-sur-Loire



REMISE EN CONTEXTE

Début 2023, le Plan départemental de l'habitat 2022-2027 a été adopté par le Département et l'État. Ses objectifs sont d'améliorer le parc des logements nivernais et de répondre aux besoins du territoire et des habitants. Les actions existantes

de soutien aux propriétaires privés, aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales se poursuivent. Quelques actions nouvelles ont pu démarrer.



POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a vu l'activité du service se poursuivre, notamment en soutenant les structures à même d'accompagner les projets de rénovation (Agence locale de l'énergie et du climat, ALEC ; Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE), mais également en accompagnant techniquement et financièrement des particuliers, notamment dans le cadre du Programme d'Intérêt général (PIG) et du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME). Le Département soutient également le

bailleur social Nièvre Habitat dans ses projets, ainsi que l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS). Enfin, le Département soutient financièrement des collectivités territoriales portant des études sur l'habitat, ou des dispositifs comme les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Zoom sur quelques actions :

Le PIG départemental, arrivant à échéance au 30 juin 2023, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Les objectifs ont

été revus car la dynamique des dossiers de rénovation énergétique s'est ralentie, alors que celle des dossiers de maintien à domicile est restée sur une tendance forte. Une partie du second semestre a été consacrée aux discussions avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour prolonger ce programme en 2024, en tenant compte d'une forte évolution des modalités de financement. En parallèle, une procédure d'appel d'offres a été engagée afin de recruter un opérateur pour accompagner les ménages sur leur dossier tout au long de l'année 2024.

Du côté de la mobilisation des relais locaux, les travailleurs médico-sociaux sont souvent en première ligne pour détecter des personnes dont le logement est énergivore. Il est donc important que ces professionnels connaissent les principales actions qui peuvent être engagées pour faire face aux difficultés d'énergie dans le logement. C'est pourquoi le Département a organisé une réunion d'information sur le sujet à destination des travailleurs médico-sociaux. Il s'agissait de présenter les acteurs et les dispositifs qui permettent de répondre aux principales difficultés des ménages vis-à-vis de l'énergie dans le logement. Afin de la rendre plus concrète, cette présentation, ponctuée d'échanges et de questions, a été abordée en partant des problématiques des ménages, et non pas des dispositifs.

Dans le PDH, la lutte contre l'habitat indigne est un objectif important. On considère statistiquement que près d'un logement sur dix est potentiellement indigne. Mais les situations de mal-logement sont souvent complexes, car elles comportent plusieurs dimensions : technique, sociale, humaine et juridique. Elles font intervenir de nombreux acteurs, dont les maires qui ont des responsabilités souvent mal connues. C'est pourquoi, le Département et l'État ont souhaité qu'un guide pratique soit élaboré pour faciliter la détection, qualifier les situations, comprendre

les procédures et identifier les différents acteurs, afin que chacun exerce ses responsabilités. Celui-ci a été envoyé aux maires nivernais et leur a été présenté lors de trois réunions au cours de l'automne 2023.

Selon un recensement effectué en 2014, le parc de logements communaux est évalué à environ un millier de logements. Il revêt donc un intérêt vis-à-vis des besoins locaux, mais il est mal connu (statuts des logements, état, taux d'occupation, etc.). En 2023, un stagiaire a été accueilli pour réaliser une mission en deux étapes. Il s'agissait dans un premier temps de mettre à jour le recensement de ces logements et d'établir une qualification (localisation, typologie, niveau de loyer, qualité thermique, etc.). La mission consistait également à identifier les problématiques des communes et à proposer des outils pour y répondre. Au final, plus de 1 500 logements ont été dénombrés avec des problématiques similaires au reste du parc privé : logements anciens, plutôt de grande taille, et dans un état plutôt médiocre. Des outils d'aide à la décision pour les communes ont été identifiés. Une restitution est prévue en 2024.



PERSPECTIVES 2024

S'agissant de la rénovation des logements privés, l'année 2024 devrait permettre de préparer une évolution de la contractualisation de l'ANAH avec les collectivités, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025. Cette évolution pourrait conduire à la redéfinition des modalités d'intervention du Département en la matière.

Les aides de l'ANAH pour les particuliers ont été revalorisées en 2024. Le Département a suivi cette tendance pour la rénovation énergétique et l'habitat dégradé, afin que les taux de subvention soient très incitatifs pour restaurer les passoires thermiques et les logements indignes. L'aide à l'adaptation des logements pour le maintien à domicile a été maintenue.

Patrimoine routier

Gérer et entretenir le patrimoine routier départemental ainsi que la partie concédée (jusqu'au 31/12/25) du Canal du Nivernais.



CHIFFRES CLÉS

4363 km

de routes départementales, 812 ouvrages d'art 330 murs de soutènement, 180 km de véloroutes, 58 km de canal, 327 agents

148.2 km

de rénovation de couche de roulement, soit 3.4 % du réseau, soit un temps de retour de 29 ans

586

interventions hivernales (contre 944 en 2022) soit 2037 heures d'agents, 1708 tonnes de sel utilisées (contre 2980 t en 2022) pour un coût de 0.502 M€

485

interventions hors des heures normales de services (contre 415 en 2022) représentant 1489 heures d'agent dont 311 pour des chutes d'arbres sur la route

517 000 m²

d'enduits réalisés par Nièvre Travaux et Matériels (contre 441 773 m² en 2022) et 744 000 € de travaux pour les tiers avec un bénéfice de 43 000 €



REMISE EN CONTEXTE

Le Département tend à améliorer le désenclavement du territoire en participant notamment à la mise à 2x2 voies de la RN7. Son objectif est également d'assurer un service de qualité aux usagers de la route avec l'entretien et l'exploitation du

patrimoine routier et des ouvrages d'art. Le Département intervient aussi dans la gestion de 200 km de Véloroute ainsi que de la partie concédée du Canal du Nivernais.



POINTS MARQUANTS 2023

Départ à la retraite du directeur du patrimoine routier et des mobilités après de nombreuses années au service du Département : Hubert LADRET

Après la réduction en 2018 de la limitation de vitesse à 80 km/h en France, le Département de la Nièvre a acté et mis en œuvre le passage à 90 km/h de 400 km de routes départementales le 28 avril 2023.

La tenue pour la première fois du Merguez Tuning Show le 04 juin 2023 sur le circuit de Magny-cours attirant 50 000 personnes

et qui a mobilisé 134 jours agents de préparation et 10 agents le jour J pour réguler la RD58.

la signature le 29 juin de la nouvelle convention cadre SDIS pour l'ensemble des pompiers volontaires travaillant au Département

La prolongation de deux ans de la participation du département sur la mise à 2x2 voies de la RN7 jusqu'en 2026 pour un montant de 2.1 M € supplémentaire

Suite à la prolongation de 3 ans de la concession du canal du nivernais, a été réalisée l'étude de l'état général de l'ouvrage pour un montant de 25 000 € pour permettre d'alimenter la réflexion sur la future gouvernance en 2025.

- la poursuite du diagnostic et des études du pont suspendu sur la Loire à Cosne
- la restauration du pont sur la RD200 sur la Loire à Imphy
- la poursuite des études du pont de Decize avec la dépose du permis d'aménager en octobre

Au delà de ses prérogatives, la direction assure des missions transversales :

- Entretien des espaces naturels sensibles
- Entretien des parkings extérieurs et des espaces verts du site de Magny-Cours (> 100Ha)
- Entretien des extérieurs de la ferme du Marault
- Intervention sur le patrimoine arboré des collègues

Enfin Nièvre Travaux et Matériel a fabriqué 18 400 Tonnes de produits routiers dont 7600 T de grave. 74 000 m² de marquage routier ont été réalisés par ses équipes.

C'est également l'entretien de 900 matériels référencés par l'atelier dont 500 véhicules immatriculés.

2 chantiers d'ouvrages d'art ont été réalisés en régie avec un travail collaboratif des UTIR, de NTM et du service maîtrise d'ouvrage routière : le remplacement d'acqueduc sur la RD3 à Saint Seine et sur la RD907 à la Celle sur Loire.



PERSPECTIVES 2024

Réalisation de l'auscultation des routes départementales et des préconisations pour les prochains programmes pluriannuels.

Acquisition d'un logiciel de gestion pour recenser l'ensemble des activités de la direction.

Réalisation du programme d'entretien routier 2024 à hauteur du budget 2023 en intégrant un marché innovant de nouvelles techniques routières respectueuses de l'environnement.

Partenariat avec le CEREMA et les départements voisins pour la mise en œuvre des nouvelles technologies pour réduire l'impact du changement climatique sur le patrimoine routier.

Démarrer la contractualisation d'une convention (type loi 3 DS) avec VNF pour proroger, au delà du 31/12/2025, la gestion départementale de la partie du canal du Nivernais sur le périmètre de l'actuelle concession (Cercy-la-Tour à Sardy).

Poursuite des dossiers des grands ouvrages d'art :

- Pont suspendu de Cosne : définition du programme travaux
- Pont de la Vieille Loire à Decize : Poursuite des études en parallèle des autorisations administratives

Bâtiments départementaux

Étudier et réaliser les programmes de travaux concernant les collèges et l'ensemble des bâtiments départementaux, les maintenir en bon état de fonctionnement. Gérer le patrimoine immobilier.



CHIFFRES CLÉS

2 427 024 €

investis dans les travaux pour les 30 collèges du département

5 200 863 €

investis dans les bâtiments départementaux, dont la Cité muséale (3 707 681 €)

5 178 581 €

investis pour la construction du nouvel établissement pour la protection de l'enfance

701 155 €

investis pour les travaux d'aménagement sur le circuit de Magny-Cours



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par l'adoption, en séance plénière du 25 septembre, de la première programmation pluriannuelle des investissements dans les collèges « PPI 2024-2027 ». Cette feuille de route

programmative patrimoniale s'appuie sur des données consolidées issues de divers diagnostics pour répondre à sept ambitions interconnectées.



POINTS MARQUANTS 2023

Les services de la Direction du Patrimoine bâti pilotent le suivi des travaux de deux opérations structurantes pour le Département :

- La Cité des présents de Château-Chinon, qui est entrée dans sa troisième année de travaux, avec la poursuite de la réhabilitation des bâtiments abritant les anciens musées du Septennat et du Costume, la transformation de la Maison du Morvan, la construction du pavillon d'accueil d'événementiels, et l'aménagement des espaces extérieurs.

L'ouverture du site est prévue au printemps 2025 ;

- Le Nouvel Établissement pour la protection de l'enfance, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à Nièvre Aménagement, et dont la construction s'est poursuivie en 2023.

Les autres projets marquants de l'année ont été :

- La fin des travaux de rénovation des toitures des collèges Noël-Berrier à Corbigny et Achille-Millien à Prémary ;

- Le remplacement des menuiseries extérieures du collège Antony-Duvivier à Luzy ;
- La dépose en urgence, durant l'été, des panneaux de façades des collèges du Champ-de-la-Porte à Cercy-la-Tour et Louis-Aragon à Imphy, diagnostiqués dangereux du fait d'un désordre sur leurs supports ;
- La fin des travaux de construction de l'abri à sel au Centre d'exploitation routier de Corbigny ;
- La poursuite du programme de suppression de chaudières fonctionnant au fioul avec l'installation d'une chaudière à granulés bois sur le site de Nièvre Travaux Matériels de Corbigny avec l'isolation des bâtiments, le remplacement de celle du collège Jean-Arnolet à Saint-Saulge, et dans deux habitations du patrimoine du canal du Nivernais ;
- Le réaménagement du site Lamartine impliquant l'Université du temps libre, l'atelier Canopé et les services du Département ;
- La gestion et le suivi des marchés de maintenance et d'entretien avec la mise en place d'actions de maîtrise des consommations d'énergie.

Le suivi d'opérations atypiques a été réalisé avec :

- La réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau ponton sur le lac des Settons pour les activités nautiques de la base Activital ;
- L'aménagement complet du centre médical du circuit de Nevers-Magny-Cours.

Le service de gestion du patrimoine s'est chargé de :

- la mise en œuvre par conventionnement avec les occupants du nouveau barème de tarification des redevances du patrimoine bâti sur la section concédée du canal du Nivernais ;
- l'acquisition de l'ancienne faïencerie Montagnon à Nevers dans l'optique du relogement du Centre d'art contemporain ;
- la finalisation de l'accord des parties et de la délibération concernant la cession de l'ex-CER de Châtillon-en-Bazois à la commune.



PERSPECTIVES 2024

La mise en œuvre de la PPI collèges va démarrer avec la concrétisation des projets dans chacune des ambitions, notamment :

- Maîtriser la consommation d'énergie : remplacement des menuiseries extérieures à Guéigny, renforcement de l'isolation des façades à Château-Chinon, Imphy et Cercy-la-Tour ;
- Améliorer l'accessibilité : installation d'ascenseurs à Nevers (Adam-Billaut) et Varennes-Vauzelles ;
- Aménager des cours végétalisées : travaux à Cosne-sur-Loire (René-Cassin) et Nevers (Les Loges) ;
- Garantir la sécurité : mise aux normes de la cuisine de Donzy.

Dans les autres sites départementaux, les efforts seront concentrés sur l'amélioration des conditions d'accueil du public avec des travaux de réaménagement du Site d'action médico-sociale des Bords de Loire à Nevers et les études pour celui de La Charité-sur-Loire. Des travaux d'amélioration de la performance énergétique seront réalisés en isolant la toiture du Site d'action médico-sociale de Chaméane à Nevers et dans les maisons éclusières.

Boisements et sapins de Noël

Mettre en œuvre la compétence départementale relative à la réglementation des boisements et à la culture de sapins de Noël.



CHIFFRES CLÉS

6

communes pour lesquelles une réglementation des boisements est désormais en vigueur

6

communes pour lesquelles le Département élabore actuellement une réglementation des boisements

2

enquêtes publiques réalisées en 2023 dans le cadre de ces deux réglementations des boisements

1 000

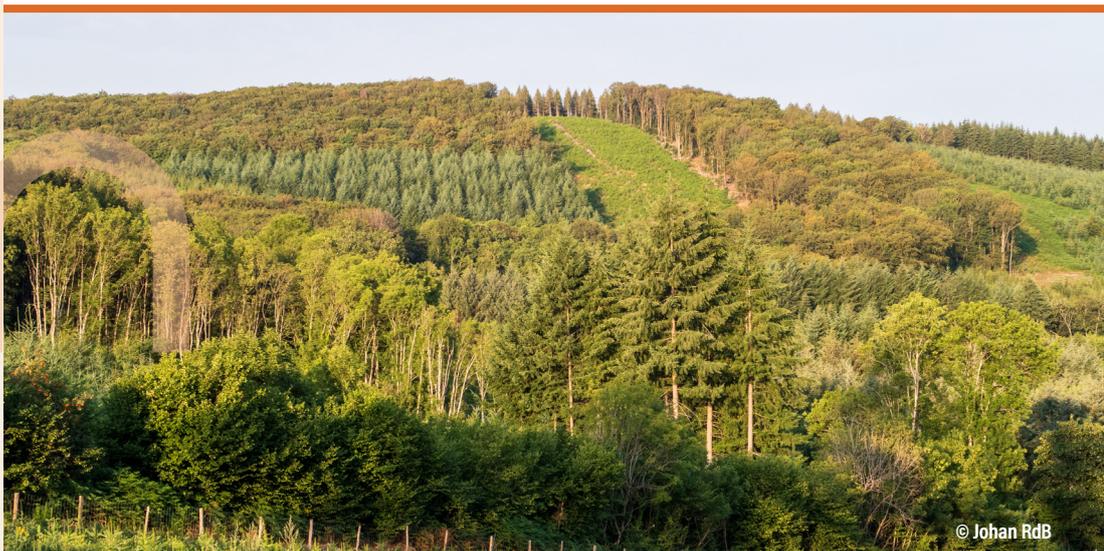
hectares de plantations de sapins de Noël dans la Nièvre



REMISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en aménagement foncier, le Département œuvre au respect des dispositions de la réglementation des boisements telles qu'énoncées dans le

Code rural et de la pêche maritime (articles L126-1 et suivants). Par ailleurs, il veille à l'application du décret du 24 mars 2003 concernant les cultures de sapins de Noël.



© Johan RdB



POINTS MARQUANTS 2023

Les réglementations des boisements en cours d'élaboration

Le Département, assisté de deux bureaux d'études, a poursuivi en 2023 le tableau d'élaboration de réglementations des boisements sur 12 communes de son territoire.

La réglementation en cours d'élaboration sur Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-Les Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan a franchi plusieurs étapes en 2023. Suite à l'avis tacite de la

direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur le projet, une enquête publique a été menée au cours du premier semestre, générant une trentaine d'observations du public. Le Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté (CRPF BFC), la Chambre d'agriculture de la Nièvre, les six communes concernées, ainsi que la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ont été sollicités pour donner leur avis sur le projet. Le Conseil départemental a ensuite validé

le projet lors de sa session départementale du 27 novembre 2023, rendant ainsi la réglementation des boisements applicable sur ces six communes.

Concernant le projet d'élaboration de la réglementation des boisements des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) s'est réunie le 24 mars 2023 pour adopter un règlement. Une étude environnementale a été menée pour démontrer l'impact positif du projet sur la protection de l'environnement et des paysages. Cette étude a été soumise à l'Autorité environnementale pour avis ; la DREAL a formulé plusieurs recommandations, auxquelles le Département a répondu. Par la suite, une enquête publique s'est déroulée du mercredi 29 novembre 2023 au 10 janvier 2024.

Les cultures de sapins de Noël : état des lieux et mise en œuvre de la compétence départementale

Le Morvan compte environ 1 500 hectares de sapins de Noël, dont 1 000 hectares sont sur le territoire de la Nièvre.

Une procédure de régularisation des plantations a été menée en collaboration avec l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN), basée à Saint-Brisson, qui réunit les principaux producteurs de la filière. Un courrier co-signé par le président du Département et le président de l'AFSNN a été envoyé en 2023 aux adhérents de l'association.

De plus, des courriers ont été adressés aux producteurs de sapins de Noël dont la date de plantation arrivait à échéance des dix ans en 2023 ou 2024, les invitant à prévoir leur coupe. Parallèlement, une démarche de mise en conformité a été initiée pour les cultures ne respectant pas les dispositions réglementaires.

Dans le but de dynamiser et de consolider cette compétence départementale, des échanges réguliers sont entretenus entre l'Association française du sapin de Noël naturel et le Département.



PERSPECTIVES 2024

Après avoir recueilli les avis du CRPF BFC, des mairies concernées, de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ainsi que de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Département devrait pouvoir approuver la réglementation des boisements d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez au cours du second semestre 2024. Parallèlement, l'année 2024 sera l'occasion de mettre en application la réglementation des boisements de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, validée fin 2023.

Pour ce qui concerne la culture des sapins de Noël, l'état des plantations sera mis à jour en 2024, et le Département intensifiera la mise en œuvre de sa compétence dans ce domaine.

Eau

Protéger la ressource en eau, permettre des utilisations respectueuses, connaître et améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.



CHIFFRES CLÉS

349

visites sur 224 stations d'épuration pour apporter des conseils aux gestionnaires des ouvrages

34

mesures de performances de stations d'épuration sur des périodes de 24 heures

26

cours d'eau suivis en 2023



REMISE EN CONTEXTE

La politique de l'eau repose sur les actions menées avec le service Eau qui s'inscrivent dans des conventions établies avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Elles comprennent un travail de développement de la connaissance,

d'animation et d'assistance technique auprès des collectivités dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.



POINTS MARQUANTS 2023

Un appui aux services chargés de l'assainissement.

L'activité d'assistance technique permet notamment aux gestionnaires des services assainissement de gérer au mieux leurs ouvrages et de préserver ainsi nos cours d'eau de contaminations qui seraient liées à des rejets dus aux dysfonctionnements dans la collecte et le traitement des eaux usées. L'appui se caractérise par des conseils aux exploitants pour le fonctionnement des stations d'épuration, mais aussi pour la

réponse aux obligations réglementaires. Sont réalisées également des mesures de performance des stations d'épuration.

Une connaissance de la qualité des cours d'eau.

Un réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau est en place depuis plus de 20 ans. En 2023, ce sont 26 rivières pour lesquelles des analyses peuvent faire l'objet d'une interprétation au regard de leur qualité

actuelle, mais aussi de leur évolution dans le temps. Un travail particulier a été mené quant à l'évolution d'un indicateur de suivi qui s'appuie sur des inventaires de macro-invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, mollusques, etc.) ; cet indicateur montre hélas une dégradation.

Un travail a été mené par ailleurs, en lien avec les Agences de l'eau, pour redéfinir un programme de suivi dans le temps qui soit adapté notamment à une évaluation des actions menées par des communautés de communes ou des syndicats intercommunaux dans le cadre de contrats passés avec les Agences de l'eau à l'échelle des bassins versants de cours d'eau.

Informier, sensibiliser les gestionnaires de réseaux d'eau potable.

Sur la thématique de l'eau potable, un travail se poursuit dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable qui avait été approuvé par l'assemblée le 22 septembre 2019.

Le travail repose sur des échanges avec les collectivités, et notamment celles qui sont confrontées à des difficultés. Les principales problématiques identifiées concernent le risque de manque d'eau, bien marqué en 2022 et 2023 en raison du fort déficit de précipitations pendant le printemps et l'été. Mais c'est également sur la question de l'amélioration du rendement des réseaux qu'il convient d'agir.

Le 30 mai 2023, une réunion destinée à l'ensemble des collectivités distributrices d'eau a été organisée. Un état des lieux de l'alimentation en eau potable dans la Nièvre a été présenté. Et c'est à l'issue de cette réunion que le souhait d'agir en commun pour relever les enjeux liés à l'eau potable a été exprimé.

Analyse dite « Hydrologie, milieux, usages, climat » (HMUC) sur le territoire des calcaires du Nivernais.

Les ressources en eau de ces calcaires, qui s'étendent sur les deux tiers du territoire, constituent une richesse pour le fonctionnement des rivières en permettant le maintien d'un débit dans de nombreux cours d'eau toute l'année. Elles sont également indispensables pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable, et plus largement pour les activités humaines. Cependant, face au changement climatique, elles sont de plus en plus convoitées, avec un risque de déséquilibre entre la recharge des nappes et les prélèvements.

Le travail engagé en février 2023 avec trois bureaux d'études (Suez Consulting, CPGF-Horizons et Aquascop), et qui se terminera en fin d'année 2024, a pour perspective d'atteindre un équilibre entre besoins et ressources, une sobriété dans les usages, de préserver la qualité des eaux et les écosystèmes aquatiques, d'anticiper le changement climatique et ses conséquences, et de s'y adapter.



PERSPECTIVES 2024

Agir après HMUC.

L'étude HMUC sur les calcaires du Nivernais a pour principal objectif d'établir un état des lieux des ressources. Elle pourrait identifier les secteurs pour lesquels un effort singulier devra être porté afin de réduire la pression sur la ressource. Des pistes seront formulées en 2024, mais il conviendra ensuite de définir un programme d'actions.

Accompagner les collectivités au regard du transfert de compétences avec l'échéance du 1^{er} janvier 2026.

Au plus tard le 1^{er} janvier 2026, les compétences liées à l'eau potable et à l'assainissement relèveront des établissements publics à fiscalité propre (pour la Nièvre, 13 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération).

Dans cette perspective, des conseils peuvent être apportés aux collectivités. Par ailleurs, des Assises départementales de l'eau sont planifiées début 2024, avec comme principale thématique la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui réponde à cette obligation réglementaire.

Environnement et biodiversité

Protéger le patrimoine naturel et sensibiliser le public à ces enjeux.
La biodiversité contribue à l'identité et aux nombreux atouts du territoire nivernais.



CHIFFRES CLÉS

394 011,85 €

de budget réalisé en investissement

525 539,86 €

de budget réalisé en fonctionnement (sans les charges de personnel)

3

dossiers Fonds vert validés : schéma départemental ENS, aménagement d'ouvrages en faveur de la loutre d'Europe, gare de Guérigny

5

ouvrages d'art ont été équipés de passerelles métalliques ou de banquettes béton pour favoriser le déplacement des loutres d'Europe

23

Espaces Naturels Sensibles (ENS), dont 15 ouverts au public, représentant 816 ha. 3 ENS sont labellisés « Tourisme et handicap »



REMISE EN CONTEXTE

La loi du 18 juillet 1985 a confié aux Départements la compétence d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et d'ouverture au public des Espaces naturels sensibles (articles L. 113-8 et suivants du Code de l'urbanisme). Depuis 1991, le Département s'est doté d'un schéma directeur des Espaces naturels sensibles et d'une stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité.



POINTS MARQUANTS 2023

S'agissant de la politique « Environnement et biodiversité », le Département poursuit la mise en œuvre de la stratégie partenariale sur la biodiversité adoptée en 2018.

Ainsi, le **développement du réseau des Espaces naturels** s'est notamment traduit en 2023 par l'acquisition de l'ancienne gare ferroviaire de Guérigny. Ce bâtiment constitue un site d'ampleur départementale pour l'hivernage et la reproduction du petit rhinolophe, une des 25 espèces protégées de chauves-souris

de Bourgogne et classée à l'annexe II de la directive européenne Habitats Faune Flore.

Afin de poursuivre le renforcement du réseau de sites, le Département a lancé en 2023 la consultation pour l'élaboration de son nouveau schéma des Espaces naturels sensibles.

Sur la question de la **connaissance**, une étude a été menée sur la biodiversité forestière des forêts départementales dans un contexte de changement climatique. Quatre forêts départementales ont été

passées au crible d'un indicateur afin d'évaluer la richesse des micro-habitats forestiers et le potentiel d'accueil de la biodiversité. En complément, des inventaires d'insectes du sol et du potentiel de réserve en eau des sols ont enrichi les relevés. Les résultats de cette étude vont permettre de mieux intégrer les enjeux écologiques à la gestion forestière.

Des travaux ambitieux de **rénovation de sentiers** ont été finalisés en 2023, il s'agit notamment de la réhabilitation des aménagements des Espaces naturels sensibles du Petit lac de Pannecière (sentier labellisé « Tourisme et handicap ») et de la Fontaine de Chamont. Ce dernier site a notamment vu la réfection de la passerelle en bois qui enjambe l'Aron.

Des **travaux en faveur de la biodiversité** sur l'ancienne peupleraie de Decize ont également été inaugurés fin 2023 : deux nouvelles grandes mares favorables à l'accueil des cistudes d'Europe, tortues sauvages d'eau douce. Les cinq mares présentes sur le site ont été labellisées « refuge mares » par conventionnement avec la Société d'histoire naturelle d'Autun ; c'est un engagement fort de préservation de ces milieux particuliers et des espèces qu'ils abritent. Une plateforme de nidification des cigognes blanches a également été installée en plein cœur du site, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux.

Afin d'améliorer les **continuités écologiques**, cinq ouvrages d'art sur les communes de Corbigny, Ruages, Metz-le-Comte, Cervon et Arleuf ont été équipés de passerelles métalliques ou de banquettes en béton. Celles-ci vont permettre à la loutre d'Europe et aux autres mammifères semi-aquatiques de franchir en toute sécurité les ouvrages par l'intérieur, sans risque de collision routière.

L'Agenda nature 2023 a proposé au grand public 124 animations tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire départemental. Par ailleurs, sur ce même volet **sensibilisation**, ce sont neuf collègues qui se sont engagés pour la biodiversité via les appels à projets du Département.



PERSPECTIVES 2024

2024 sera l'année de construction concertée du nouveau schéma départemental des Espaces naturels sensibles.

Les premiers travaux d'aménagement en faveur du petit rhinolophe dans la gare de Guérigny seront lancés ; le Département y développera une démarche d'Espaces naturels sensibles afin de garantir les qualités d'accueil du site pour cette espèce.

L'année 2024 verra également la mise en œuvre de la deuxième phase d'aménagement d'ouvrages d'art en faveur de la loutre d'Europe.

Sur le volet de l'amélioration des connaissances, l'étude des forêts départementales se poursuivra et ce sera également la troisième année de réalisation du programme « STOC Capture » (suivi de la reproduction des oiseaux) sur l'Espace naturel sensible du Coteau de Chaumois.

Tourisme

Développer les activités touristiques sur les 3 bassins touristiques de la Nièvre, organiser une veille économique de proximité, créer des partenariats entre les acteurs locaux.



CHIFFRES CLÉS

+ 6,2 %

de fréquentation touristique 2021.

En 2021, la Nièvre a enregistré une hausse de 258 000 nuitées extra régionales par rapport à 2020

259 000 000 d'€

Consommation touristique de la destination

2 700

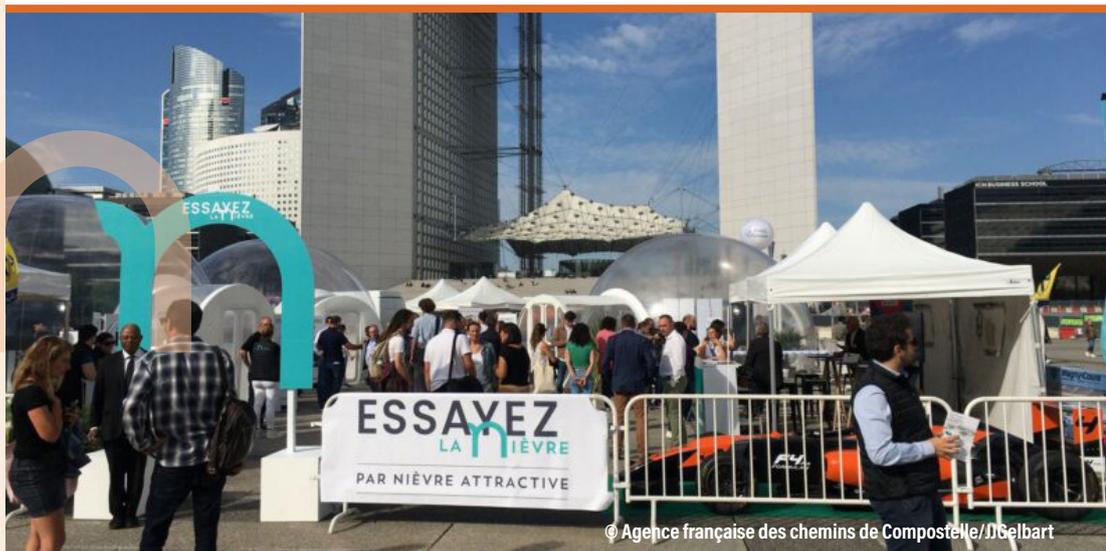
Emplois touristiques pour la destination Nièvre en saison



REMISE EN CONTEXTE

En référence à l'article L. 132-4 du Code du tourisme, le Département confie la préparation et la mise en œuvre de sa politique touristique à l'Agence d'attractivité et de développement touristique Nièvre Attractive, qu'il soutient financièrement. Il

finance aussi le Syndicat mixte du canal du Nivernais pour valoriser la destination baignée par le canal.



© Agence française des chemins de Compostelle/DJGelbart



POINTS MARQUANTS 2023

S'agissant de la politique d'attractivité, Nièvre Attractive poursuit la mise en œuvre d'une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations, en lien avec les communes et communautés de communes du département.

L'opération « **Essayez la Nièvre** » a été poursuivie en 2023. Le département se positionne comme territoire d'avenir par une politique d'accueil de nouvelles populations, souvent des hyper-urbains

souhaitant changer de vie en s'installant en milieu rural.

Le 10 octobre 2023, Nièvre Attractive organisait l'évènement « Essayez la Nièvre à côté de chez vous » en plein cœur de Paris, sur l'Esplanade de la Défense.

Grâce à la quarantaine de partenaires présents aux côtés des membres de l'agence, plus de 850 visiteurs d'Île-de-France ont franchi le seuil de bulles transparentes pour s'immerger au cœur de la Nièvre : rencontres avec des Nivernais,

expériences insolites, challenges et ateliers thématiques ont permis aux visiteurs de découvrir les nombreux atouts de la Nièvre, et l'envisager comme une destination de séjour voire d'installation.

Depuis 2020, Nièvre Attractive a organisé 5 sessions d'accueil visant à faire découvrir le département à des citoyens afin de leur donner envie de s'y installer. Aujourd'hui les entreprises relevant de certains secteurs économiques peinent à trouver localement des salariés correspondant à leurs besoins. Dans le même temps, faute de repreneurs locaux, la transmission de commerces et d'entreprises est difficile à organiser.

Pour 2024, Nièvre Attractive souhaite apporter des réponses et organiser une session d'accueil destinée aux familles dont les profils correspondent à cette double problématique.

S'agissant de la politique de développement touristique, le plan de croissance Tourisme Nièvre 2021-2025 comporte les principales orientations suivantes :

- devenir un territoire d'excellence en matière d'itinérances,
- exigences de nos clientèles,
- optimiser l'accueil touristique à l'office de tourisme, chez les prestataires, sur les sites et sur l'ensemble du territoire.

Le Syndicat mixte du canal du Nivernais poursuit la stratégie de développement du bassin touristique. La concession de la section gérée par le Département de la Nièvre a été prolongée pour trois ans, le temps de faire aboutir une nouvelle concession ou une autre mode de gestion.

Nièvre Attractive anime les actions de promotion du canal du Nivernais via la coopération avec les 8 offices du linéaire, Yonne Tourisme et le SMET (Syndicat mixte d'équipement touristique) du canal du Nivernais, pour accroître la notoriété du canal en tant que deuxième canal le plus fréquenté pour la navigation en France.

Un audit de la Véloroute du canal du Nivernais a été conduit par les Départements de l'Yonne et de la Nièvre en 2023, en partenariat avec le Syndicat mixte du Canal du Nivernais, afin d'évaluer la qualité de l'itinéraire pour proposer des améliorations. Un plan d'actions devrait être validé par l'Yonne et la Nièvre en 2024.



PERSPECTIVES 2024

Le plan d'action 2024 de Nièvre Attractive prévoit 6 actions phares.

1. Une session « Essayez la Nièvre » sur la reprise de commerces
2. Un accompagnement des campings du canal du Nivernais
3. Une nouvelle médiathèque et des contenus photos et vidéos produits tout au long de l'année
4. Un plan d'actions marketing avec le Comité régional du tourisme Bourgogne Franche-Comté et l'ensemble des offices de tourisme nivernais
5. Les Rencontres par Nièvre Attractive pour renforcer le lien entre l'agence et les partenaires publics et privés du tourisme, de l'emploi, du numérique, de l'industrie, de la santé, etc.
6. Une nouvelle offre de services et un nouveau modèle économique pour Nièvre attractive.

Le Syndicat mixte du canal du Nivernais continue de valoriser la voie d'eau et de développer les aménagements touristiques sur le linéaire.

Accompagnement au numérique

Aider tous les Nivernais à maîtriser les usages numériques et à en comprendre les enjeux, coordonner des actions pour une plus grande sobriété numérique et une innovation durable.



CHIFFRES CLÉS

40 000 €

Bénéfice réalisé grâce aux chèques APTIC qui permettent de valoriser l'accompagnement des médiateurs et conseillers numériques

1790

heures d'accompagnement en direction des acteurs économiques et porteurs de projets, formation d'intervenants numériques

114

élèves accueillis au collège Henri-Wallon lors du 1^{er} Cirque numérique

60

Ateliers d'accompagnements numériques (tous publics ou professionnels), lors du Printemps du numérique 2023



REMISE EN CONTEXTE

Les missions du service Accompagnement au numérique (SAN) s'inscrivent dans la stratégie d'aide aux usages numériques votée en 2021. Elles portent sur 2 axes : **l'inclusion numérique et l'innovation numérique**. Elles s'adaptent aux besoins

de la population et aux évolutions techniques. L'intervention du SAN est réalisée en lien avec les moyens définis par les acteurs nationaux, régionaux et locaux



POINTS MARQUANTS 2023

Dispositif CNFS (conseillers numériques France Services)

Le dispositif des conseillers numériques France Services (CNFS) représentait 23 postes au sein du Département de la Nièvre, financés à 100 % par l'État. Les agents du service d'Accompagnement Numérique ont accompagné ces conseillers en assurant une mission de référent auprès de groupes de conseillers réunis par territoire durant le 1^{er} semestre 2023. Suite au désengagement progressif de l'État,

les contrats n'ont pas été reconduits, ce qui impliqua, d'une part, l'arrêt de l'accompagnement de 1^{er} niveau (bases du numérique) relevant des missions des CNFS et, d'autre part, l'arrêt des accompagnements sur l'accès aux services en ligne (qui sera assuré par les agents France Services).

Trois communautés de communes ont fait le choix de maintenir les postes de CNFS sur leur territoire :

- Les Bertranges maintiennent 1 poste,
- Sud Nivernais maintient 2 postes,
- Bazois Loire Morvan devrait recruter 2 anciens CNFS en 2024.

Le Département a décidé de maintenir le poste de CNFS rattaché à la Bibliothèque départementale. Les communautés de communes qui ont choisi de maintenir des postes en sont les employeurs directs. Le Département a conclu une mise à disposition de véhicules et de matériel informatique pour ces CNFS.

Cirque numérique

En lien avec le Plan Jeunesse, en cours de rédaction au sein du service Éducation populaire et Jeunesse du Département, et notamment avec l'orientation n° 5 (relation des jeunes avec le numérique), il est proposé de mettre en place des journées ludiques et festives permettant de sensibiliser la jeunesse (et les moins jeunes) aux divers impacts du numérique sur notre société. Plus largement, il s'agit de favoriser la démocratisation de l'accès aux outils et aux ressources numériques. La première édition de ce projet, baptisé Cirque numérique, s'est déroulée au collège Henri-Wallon de Varennes-Vauzelles (un des 12 collèges retenus dans l'appel à projets de l'opération Collège de demain).

Le programme était le suivant :

1. Jouer c'est bien, mais jouer utile, c'est encore mieux (VR, rétro-gaming) : découverte de jeux en réalité augmentée ou virtuelle et de l'univers des jeux rétros. Jouer a-t-il vraiment du sens ?
1. À la découverte de la fabrication numérique (Fablab) : tout savoir sur les outils de création et d'innovation numérique, visite guidée, ateliers découvertes conçus pour se familiariser avec les divers outils et équipements disponibles au sein de ces lieux.

3. OK pour le reconditionnement informatique, mais à quelle condition ? (Install-party) : atelier install-party pour favoriser la rencontre et les échanges entre les novices dans ce domaine et les passionnés experts de logiciels libres.

4. Comprendre le codage, la programmation, c'est mieux ensemble non ? : atelier d'exploration des outils d'émulation, de codage (robots programmables, consoles Arduino, systèmes domotiques). Installation et test.

5. Tik Tok, Insta, c'est pas déjà dépassé ? : tour d'horizon des autres réseaux sociaux, moins « intrusifs ».

6. ChatGpt et moi, une folle histoire... : quel rapport des jeunes (et moins jeunes) à l'intelligence artificielle ?

D'autres manifestations sont prévues en 2024 sur le même principe à Clamecy, Saint-Pierre-le Mouëtier et Baye lors de la Fête de la Nièvre.

Autres actions en 2023 :

- Soirée d'initiation aux logiciels libres (bar associatif Le Pot Commun, Nevers),
- **Action Mouv' APF (Agropôle du Marault)** : handicap éco-responsable,
- **Les Beaux Jours du numérique (Station ESS Nevers)** : logiciels libres, fabrication numérique, inclusion numérique,
- **Mois de l'innovation publique (La Ferme-Blanche à Clamecy)** : résilience éthique et technique portées par les fablabs,
- **Marché artisanal de producteurs locaux (La Fermeté)** : ateliers créatifs, jeux en bois créés en fablab.



PERSPECTIVES 2024

En 2024, Le service Accompagnement Numérique sera mobilisé avec les services de l'État pour l'élaboration de la feuille de route France Numérique Ensemble. Cette action se traduira par une mise à jour de la stratégie départementale d'aide aux usages numériques et par la mise en place d'une communication permettant de mieux identifier les dispositifs proposés.

Il s'agira aussi de poursuivre l'accompagnement vers la montée en compétence des porteurs de projet, de structurer l'offre d'inclusion numérique en faisant émerger et en accompagnant des clubs informatiques locaux.

Au-delà de ces 2 missions principales, le service a pour ambition d'agir sur :

- l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre d'une expérimentation en lien avec les acteurs de ce domaine pour tester des outils et des applications achetés en 2023 permettant de favoriser l'accès aux usages numériques,
- l'élaboration de stratégies vers une plus grande sobriété numérique et une innovation durable.

Transition écologique et climatique

Assurer la résilience du Département face au changement climatique.
Accompagner et sensibiliser les équipes du Conseil départemental, les partenaires et les collectivités dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans leurs différents projets



CHIFFRES CLÉS

544

élèves sensibilisés au cours de 36 animations dans 8 collèges

18

Fresques du climat organisées pour les agents et les partenaires

39

Publications pour les Mardis du climat sur le site et la page Facebook du Département

44

Élus et techniciens ont participé aux trois Climatours organisés en 2023 sur les thèmes de la biodiversité des mares et des haies, la rénovation énergétique et la renaturation d'une rivière

184

Agents sensibilisés lors de 11 interventions en réunions de service



REMISE EN CONTEXTE

Le Conseil départemental a co-produit, en 2019-2020, un diagnostic de la vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique. Celui-ci a conduit à l'élaboration, en 2021, d'une stratégie et d'un plan d'adaptation au changement climatique. Objectif pour

le Département, outre son adaptation interne : accompagner les territoires et les autres acteurs nivernais dans la prise en compte et l'appropriation de ces enjeux.



POINTS MARQUANTS 2023

Intégration de la thématique « Adaptation au changement climatique » dans toutes les politiques publiques du Département

Le Conseil départemental a pour objectif de réaliser la réfection de deux cours de collège par an (Les Loges à Nevers et René-Cassin à Cosne-Cours-sur-Loire) afin de réduire les surfaces imperméabilisées et d'augmenter la végétalisation, et ainsi apporter une réponse au phénomène de pic de chaleur qui s'intensifie à cause du

réchauffement climatique. En parallèle, le projet de plantation d'arbres s'est poursuivi en 2023.

Un groupe de travail a été constitué en interne avec la direction du Patrimoine bâti et la direction du Patrimoine routier et des Mobilités pour travailler sur le recensement et l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics de la collectivité.

L'évolution du climat a comme conséquence une augmentation de

la tension sur la ressource en eau. C'est pourquoi il a été décidé d'aller plus loin dans la mise en cohérence des actions pour la préservation et l'amélioration de la ressource grâce au lancement d'une étude Hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC), en février 2023, sur le territoire dit des calcaires du Nivernais, soit environ les deux tiers du territoire départemental.

Une rencontre avec les directeurs des Sites d'action médico-sociale (SAMS)

Un double objectif a été fixé : intégrer le sujet de la précarité et du changement climatique et proposer des fresques du climat dans les SAMS pour sensibiliser les travailleurs sociaux du Département.

Afin de soutenir la démarche d'adaptation en interne, le réseau d'ambassadeurs du climat s'est réuni à trois reprises pour échanger sur l'avancement de la stratégie.

L'accompagnement du monde agricole dans ses changements de pratique

Pour accompagner ces changements de pratique, le Département soutient les acteurs agricoles dans leur démarche. Ainsi, il participe au financement de l'étude « Terroir et climat du vignoble de pouilly-fumé », portée par le Syndicat viticole de l'aire d'appellation de Pouilly. Il conventionne avec BioBourgogne et la Confédération paysanne afin d'apporter du conseil aux agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Le Département a également intégré dans son règlement d'intervention agricole une section « Adaptation au changement climatique » pour inciter les exploitants à faire évoluer leurs pratiques vers plus de résilience.

La bonne mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique repose sur un ambitieux travail de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux du changement climatique.

Afin de sensibiliser les élus et les agents départementaux aux enjeux du changement climatique, la fresque du climat est utilisée massivement comme outil de sensibilisation.

Destinés à tous les agents et aux partenaires départementaux, des webinaires ont lieu un mardi, tous les deux mois. Ils présentent une action mise en œuvre par un service du Département ; une actualité climatique et/ou une intervention d'un partenaire sur un sujet précis est valorisée pour mettre en lumière la SDACC auprès des agents départementaux.

Un catalogue d'animations à destination des collégiens

Adressé aux principaux et aux professeurs de collèges, ce catalogue a été réalisé pour faciliter la prise de connaissance des animations proposées par le Département et ainsi démultiplier le nombre d'ateliers de sensibilisation sur l'année scolaire 2022/2023.

Une proposition d'accompagnement des territoires pour assurer la résilience de la Nièvre

Le Département propose d'accompagner deux territoires pour assurer un appui méthodologique et technique dans la mise en place d'actions opérationnelles concrètes, un diagnostic de vulnérabilité et une phase de sensibilisation du grand public.



PERSPECTIVES 2024

- organiser un 2^e comité de pilotage avec revue de projet et des feuilles de route des politiques sectorielles contribuant à l'adaptation et un comité de partenaires associant les acteurs du territoire ;
- engager un travail avec la collectivité sur la culture du risque climatique et sa gestion pour assurer une continuité de service ;
- renforcer la sensibilisation auprès des parties prenantes, notamment via un projet sur les paysages emblématiques de la Nièvre en partenariat avec le CAUE et l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne (ESAAB) ;
- mettre l'accent sur la montée en compétence de l'ingénierie départementale et des réseaux métiers, notamment en travaillant sur une matrice des compétences et des besoins au niveau départemental ;
- poursuivre l'accompagnement des territoires et l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des EPCI.

Communication institutionnelle

Valoriser l'action départementale, en prouver l'efficacité, défendre ses objectifs et ses valeurs et donc rendre compte.



CHIFFRES CLÉS

330 031

Pages vues sur le site nievre.fr

515 900

Vues sur la page Facebook du Département

2 000

Abonnés Instagram

200

Communiqués de presse adressés



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle composante de la démarche citoyenne : Imagine la Jeunesse. De nombreux jeunes nivernais ont participé à ces réunions d'échange avec les équipes du département. La

promotion des actions de l'institution a été réalisée par les moyens de communication habituels et s'est enrichie par la réalisation de vidéos récurrentes sur les différentes thématiques abordées.



POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été consacrée à la **jeunesse**. Dans la continuité d'Imagine la Nièvre, 5 réunions publiques ont eu lieu à Decize, Clamecy, Nevers, Château-Chinon et Cosne-sur-Loire et ont vu défiler plus de 500 jeunes. Une campagne de communication multisupport a été lancée avec l'enrichissement du site Imagine la Nièvre, un affichage sur tout le réseau abribus du territoire, une communication sur les réseaux sociaux avec création d'événements, des insertions presse et émissions de radio, etc. Une mobilisation

des acteurs du territoire (entreprises, organismes de formation, associations, etc.) a été mise en place et s'est concrétisée par la création de « la bande des moins jeunes », groupe à vocation d'accompagnement des projets de vie des jeunes Nivernaises et Nivernais. Cette nouvelle saison d'Imagine la Nièvre s'est clos sur un événement festif à la base de loisirs de Baye.

Essayez la Nièvre, l'opération de séduction pour présenter le

Département de la Nièvre aux Parisiens désireux de changer de vie ainsi qu'à la presse nationale s'est tenue sur le parvis de La Défense à Paris.

En présence de nombreux acteurs économiques, institutionnels, associatifs et élus locaux, les visiteurs ont pu découvrir les atouts majeurs de la Nièvre et la capacité collective des acteurs territoriaux à accompagner des urbains en quête de nouveaux projets de vie.

Deux nouveaux numéros du magazine départemental **Imagine la Nièvre** ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Nivernais avec toujours à coeur de rendre compte des actions portées par le département et d'informer les citoyens.

La 5^e édition du Budget participatif nivernais a bénéficié comme chaque année d'une campagne de communication. Nouveauté cette année : une enveloppe dédiée aux projets jeunesse, donc trois catégories de recevabilité. Pour cette édition, 80 projets recevables ont été recensés, parmi lesquels 36 lauréats dont 9 projets jeunesse et 2 projets collège.

La marque territoriale La Belle Nièvre a de nouveau bénéficié d'une campagne de communication. En 2023, on recensait 202 producteurs artisans et 31 distributeurs partenaires. 3 doubles pages pour la mise en avant des producteurs et artisans sont parues dans le Koikisspass et

une campagne saisonnière s'est tenue en décembre avec affiches et insertions presse. L'annuaire, quant à lui, a évolué dans sa forme numérique.

Toute l'année, la marque a été présente sur une série d'événements, promouvant ainsi le **savoir-faire Nivernais**.

Le livret de la saison culturelle, initié en 2022, a été renouvelé et étoffé en 2023, couvrant ainsi la période de juin à septembre 2023. Ce livret à destination des Nivernais et touristes recense les événements culturels du territoire, qu'ils soient ou non portés par le Conseil départemental.

Enjeu prioritaire, **la santé** a inspiré une campagne multisupport afin de poursuivre les actions (bourses aux étudiants, etc.) et de promouvoir le Centre départemental de santé.

Le service communication a couvert et mis en lumière l'action départementale tout au long de l'année, à travers les événements liés aux compétences de la collectivité (social, routes, santé, jeunesse, culture, sport, etc.) et à des choix stratégiques. De nombreuses vidéos thématiques sont venues enrichir les contenus ainsi qu'une vidéo hebdomadaire rendant compte de l'action départementale.



PERSPECTIVES 2024

Imagine la Jeunesse se poursuivra avec une nouvelle série de réunions sur le territoire. L'observatoire des citoyens se déplacera lui également pour rendre compte des différents engagements pris. Ces actions seront valorisées par une communication multisupport qui se clôturera également par un événement festif en juin.

Le livret de la saison culturelle 2024 sera enrichi et une mobilisation sur le web sera déployée pour obtenir une information la plus exhaustive possible.

Le 6^e budget participatif fera de nouveau la part belle aux jeunes en finançant cette fois-ci à 100 % les projets collège et jeunesse.

En 2024, les Jeux Olympiques rythmeront les actions du Département : conférences d'acteurs du monde sportif, expositions thématiques, challenge sportif. **Une année sous le signe des Terres de jeux.**



COMMISSION ÉMANCIPATION

Président(e) :

- Wilfrid SÉJEAU

Membres :

- Lionel LÉCHER
- Eliane DESABRE
- Martine GAUDIN
- Stéphanie BÉZÉ
- Patrice JOLY
- Laurence BARAO
- Christophe DENIAUX
- Jérôme MALUS
- Corinne BOUCHARD

THÉMATIQUES TRAITÉES AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Sport, culture, enseignement supérieur, formation, éducation, jeunesse

Culture et sport

Faciliter l'accès de tous les Nivernais à une offre culturelle et ou sportive et accompagner au mieux les acteurs dans leurs projets.



CHIFFRES CLÉS

3 599

spectateurs et **52** lieux desservis par **9 propositions artistiques** lors de la tournée du camion d'alimentation générale culturelle

85

porteurs de projets culturels ont bénéficié d'un soutien financier

272

clubs issus de 40 disciplines soutenus dans le cadre de l'aide au fonctionnement des clubs sportifs

54

sportifs ou équipes mis en lumière lors de la Soirée des champions

508

collégiens ont participé au Challenge karting



REMISE EN CONTEXTE

L'accompagnement des acteurs culturels ou sportifs s'est poursuivi avec la volonté d'être au plus près de leurs besoins, dans l'objectif commun de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à une

pratique ou d'assister à un événement. À cet effet, un travail régulier est engagé avec les partenaires ainsi qu'avec les autres services du Département.



POINTS MARQUANTS 2023

Au-delà de participer au dynamisme et à l'attractivité d'un territoire, les politiques culturelles et sportives concourent au mieux vivre ensemble et peuvent nourrir la réflexion sur des questions sociétales. Elles sont de ce fait reliées à de nombreuses politiques publiques : sociales (insertion, petite enfance, personnes âgées ou en situation de handicap), économiques (économie sociale et solidaire, tourisme), éducatives (collèges, jeunesse) ou écologiques (développement durable, adaptation au changement climatique).

Cette porosité entre la culture, le sport et les autres domaines implique de travailler sur deux axes complémentaires :

- **Un travail de transversalité en interne** qui s'est accentué au cours de cette année 2023. Ainsi les premiers référents culturels ont été nommés au sein des Sites d'action médico-sociale (SAMS), afin de mieux transmettre les informations de proximité mais aussi de faire prendre conscience aux travailleurs sociaux de l'importance du levier culturel dans l'accompagnement

des personnes. La médiatrice culturelle du service a par ailleurs participé à des actions menées par les collègues du service Inclusion sociale dans le cadre du Pacte territorial d'insertion (atelier « Révélez vos talents » et réalisation du livret de ressources artistiques). Elle a également suivi le projet artistique participatif « Les Diagonales du vertige » mené par la Cie du Coléoptère avec des habitants du territoire de Luzy.

Au niveau du sport, une réflexion s'est engagée avec d'une part la direction de l'Autonomie et la MDPH sur la pratique sportive des jeunes de moins de 18 ans en situation de handicap, et d'autre part la MADEF et le service Famille et Enfance sur la mise à disposition de places pour les matchs des clubs partenaires (USON Nevers Rugby, La Charité Basket 58, USON Handball, etc.). Le Challenge karting, la Semaine du goût et Caracol sont des manifestations à destination des collégiens dont l'organisation est travaillée avec les services Développement rural et Transition énergétique et Patrimoine naturel.

Une opération a réuni la culture et le sport : la mise en place avec le service du Développement de la lecture publique de bibliothèques éphémères au sein de trois lieux de baignade (piscine ou plan d'eau) lors de l'été 2023.

- **Un travail d'accompagnement des porteurs de projet** afin de leur faire prendre conscience de la portée multidirectionnelle de leur action et de leur faire rencontrer les autres services du Département qui entrent en jeu selon les sujets traités. À titre d'exemple, la directrice de l'Autonomie est intervenue, lors d'une réunion des comités départementaux sportifs, sur l'importance de la pratique

sportive chez les personnes en situation de handicap. La Cie du Coléoptère a quant à elle témoigné de l'impact social du projet « Les Diagonales du vertige » lors d'une réunion des référents culturels des SAMS.

Le Camion d'alimentation générale culturelle a repris du service en juillet et août, et a poursuivi la desserte des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle et les plus fragiles. Il a desservi les hameaux et les petites communes rurales mais aussi des structures sociales (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Ehpad, etc.), dans un souci de mixité sociale. Des arrêts privés ont aussi été proposés au sein de la MADEF. La médiatrice culturelle a sensibilisé les collègues des Sites d'action médico-sociale au passage du camion afin que les travailleurs sociaux puissent proposer cette sortie aux personnes accompagnées.

Les modalités du soutien financier au secteur du sport ou de la culture évoluent régulièrement pour prendre en compte les objectifs du Département et les besoins des acteurs. Afin d'adapter la politique sportive à la situation actuelle des clubs et à l'envergure des manifestations soutenues, un règlement d'attribution des aides au fonctionnement des clubs a été adopté et le règlement des aides aux manifestations sportives a été modifié.



PERSPECTIVES 2024

Une convention de développement culturel devrait être signée avec l'État (Direction régionale des Affaires culturelles) et la Région afin de réaffirmer les enjeux et priorités communs et les modalités d'une coopération.

S'agissant du sport, le travail de structuration se poursuit et un règlement d'attribution des aides aux comités départementaux sera proposé à la validation politique. Une réflexion s'engagera autour des conventions de partenariat avec les clubs évoluant au niveau national. Par ailleurs, le Département ayant acquis des places pour les Jeux paralympiques, leur distribution fera l'objet d'une concertation avec les établissements de l'Aide sociale à l'enfance et ceux relevant du handicap. Le guichet unique facilitant la pratique sportive des jeunes en situation de handicap sera opérationnel en 2024.

La nécessaire prise de conscience de l'adaptation au changement climatique sera travaillée aussi bien en direction des acteurs culturels que sportifs.

Musées et patrimoine culturel

Contribuer à la connaissance, à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel de la Nièvre, à destination d'un public le plus large possible.



CHIFFRES CLÉS

119 145 €

de recettes dont 115 000 € de subventions obtenues auprès de la DRAC pour le récolement, les expositions, la campagne photo, l'édition de l'ouvrage sur Carrières, le dépoussiérage et la restauration des collections

285

ouvrages de la collection « Études & documents » (ligne d'édition du service) vendus cette année. Chiffre en constante augmentation depuis la mise place du partenariat avec la Camosine

12 874

visiteurs pendant les sept mois d'ouverture dans les trois musées sous convention avec le Département : musées du Grès à Saint-Amand-en-Puisaye, de la Mine à La Machine et Auguste-Grasset à Varzy

584

personnes ayant participé aux ateliers de médiation organisés hors les murs par la Cité des Présents et aux visites de chantier (grand public mais aussi visite de professionnels des institutions partenaires)

4 300

interactions sur la page Facebook de la Cité des Présents, alimentée chaque semaine par deux publications concernant les coulisses des musées, un focus sur une œuvre des collections, des informations sur le chantier, etc.



REMISE EN CONTEXTE

Après une année 2022 marquée par une réorganisation du service, l'année 2023 est une année de continuité. Le chantier de la Cité muséale de Château-Chinon s'est poursuivi pour préparer son ouverture et un nouveau nom, Cité des

Présents, a été choisi comme symbole de la renaissance des musées. L'année a été riche en manifestations culturelles et en partenariats pour les musées conventionnés.



POINTS MARQUANTS 2023

Le service des Musées et du Patrimoine culturel a connu en 2023 plusieurs recrutements, faisant suite aux départs de l'année 2022 et à une réorganisation pour renforcer l'équipe de la Cité des Présents. À cette occasion, un nouvel organigramme a été adopté et le Conseil départemental a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre une politique volontariste en matière de transmission et valorisation du patrimoine, pierre angulaire d'une Nièvre épanouie.

Cité des Présents de Château-Chinon

Les travaux sur les bâtiments arrivent à leur fin : cependant, la réception du chantier et donc l'ouverture au public ont dû être décalées de quelques mois, en raison d'un sinistre survenu dans une partie du bâtiment accueillant le parcours Arts et Diplomatie.

Le décalage de l'ouverture a néanmoins permis de poursuivre et de terminer le chantier des collections, ainsi que de lancer une importante campagne de prises

de vue par un photographe professionnel, qui permettra d'alimenter le futur site internet de la Cité des Présents, véritable vitrine numérique de l'établissement.

L'équipe de la Cité des Présents a par ailleurs mis en œuvre une riche programmation culturelle hors les murs par le biais :

- d'une exposition de préfiguration intitulée « De la Cité muséale à la Cité des Présents », en itinérance sur le territoire départemental,
- d'ateliers de médiation organisés à l'automne à destination du grand public, des familles et des scolaires à Château-Chinon ou dans les communes alentour,
- de l'organisation de visites de chantier lors des événements nationaux tels que les Journées du Patrimoine et les Journées de l'Architecture.

Musée Auguste-Grasset de Varzy

Le musée a fêté les trente ans de sa réouverture (installation dans un nouveau bâtiment en 1993), avec l'organisation d'un cycle de trois manifestations culturelles de grande qualité : des représentations dansées accompagnant la découverte des collections pour les Journées du Patrimoine, un concert de trio à cordes le 29 septembre et une dégustation de littérature et de vin le 14 octobre. L'exposition temporaire 2023 était consacrée au sculpteur Alfredo Pina, Nivernais d'adoption.

Musée du Grès de Saint-Amand en-Puisaye

Une collaboration fructueuse avec La Maison et la Médiathèque de Nevers a permis la présentation au public d'une exposition intitulée « Itinéraire du geste », dans le cadre du programme Éclats dont le but est de promouvoir les arts plastiques sur le territoire nivernais.

Véritable invitation au voyage et métissage de gravures et de céramiques, l'exposition a aussi été l'occasion de développer des actions de médiation auprès du public scolaire.

Musée de la Mine de La Machine

L'année 2023 a marqué les quarante ans du musée de la Mine, l'exposition temporaire étant consacrée à cet anniversaire. Elle a aussi vu l'achèvement du projet scientifique et culturel (PSC) du musée, soumis au vote de la Communauté de communes Sud-Nivernais et transmis pour validation, au titre du contrôle scientifique et technique, à la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté. Le PSC prévoit notamment un important réaménagement des espaces muséographiques et d'accueil : réorganisation d'une partie du parcours permanent et mise aux normes d'accessibilité pour le rez-de-chaussée.

Patrimoine culturel

L'appui aux acteurs du territoire s'est poursuivi : le soutien financier à Bibracte, à la Fondation du Patrimoine et aux associations Remparts et Cités de caractère de Bourgogne Franche-Comté a été renouvelé pour un montant total de 135 700 euros. Les travaux du Prieuré de la Charité n'ayant pas commencé, les financements prévus n'ont pas été sollicités.



PERSPECTIVES 2024

En 2024, les projets sont nombreux pour le service des Musées et du Patrimoine culturel, dont l'équipe est désormais complète. La préparation de l'ouverture de la Cité des Présents, avec la mise en place d'un mode de fonctionnement ainsi que l'installation des agents et des collections dans les nouveaux locaux, occuperont une part importante de l'activité de l'année. L'objectif est aussi de continuer à faire connaître les collections hors les murs.

Concernant les musées conventionnés, un renouvellement des conventions avec les collectivités concernées est prévu. Dans ce cadre, la politique de médiation culturelle autour des collections fera l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, le service contribuera à l'élaboration de la convention de développement culturel, pilotée par la direction de la Culture et du Sport, dont seront signataires l'État (la DRAC) et la Région. Un diagnostic de la politique départementale en matière de patrimoine culturel ainsi qu'une réflexion sur les missions du service et le développement des partenariats seront menés dans ce cadre.

Développement de la lecture publique

Accompagner les collectivités dans la modernisation des bibliothèques : mises en réseau, formations, développement numérique, circulation des ressources documentaires, actions culturelles.



CHIFFRES CLÉS

7 762 km

parcours en bibliobus, soit 57 tournées (dont des tournées scolaires), pour desservir 69 structures. 30 accueils ont été réalisés dans les locaux de la Bibliothèque départementale

111

bibliothèques dont 48 bibliothèques municipales, 45 antennes, 18 points lecture, 21 écoles actives, 7 collèges et 3 lycées sont partenaires de la Bibliothèque départementale

49 575

documents jeunesse prêtés et 51 574 documents adultes prêtés, soit 101 232 prêts au total, ce qui représente une progression de presque 2 % par rapport à 2022

62 055

documents prêtés, dont 36 857 prêts à des adultes et 25 198 prêts à des jeunes

5 200

jeunes ont participé au Prix littéraire 'L'Échappée Lecture

1 000

abonnés suivent le compte instagram de la Bibliothèque départementale



REMISE EN CONTEXTE

La signature d'un Contrat Départemental Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles met l'accent sur les publics les plus éloignés du livre. Les actions prévues entrent également dans le cadre du projet d'établissement en

cours d'élaboration, le PCSES&E (projet culturel, scientifique, éducatif, social & environnemental), qui est axé sur le handicap pour s'adresser mieux à tous.



POINTS MARQUANTS 2023

Le développement de la lecture publique est un des axes essentiels de la politique culturelle départementale. En effet, les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de proximité, et proposent des services qui se sont largement diversifiés : on peut y emprunter des livres ou lire sur place, mais aussi utiliser l'informatique ou les services en ligne, visiter une exposition, participer à un atelier...

De même, les missions de la Bibliothèque départementale, service de la direction de la culture et du sport, ont beaucoup évolué.

Outre sa mission de desserte documentaire des bibliothèques du réseau, la Bibliothèque départementale joue un rôle d'ingénierie, d'aménagement et d'animation du territoire : conseil et assistance technique, formation des salarié.e.s et des bénévoles, action culturelle.

L'Etat accompagne son action, notamment dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de référence (BNR) attribué en 2019, ainsi qu'au travers du Contrat Départemental Lecture (CDL) signé fin 2022 pour trois ans. Ce contrat soutient

les actions culturelles des bibliothèques départementales s'adressant aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle. Le CDL cible les publics non-usagers ou peu usagers des bibliothèques, du fait de l'âge, de la situation sociale, géographique, ou liée à un handicap.

Quelques exemples d'actions menées : constitution d'une collection destinée aux personnes dyslexiques ; abonnements à des journaux pour les enfants de la MADEF ; participation au Salon des bébés-lecteurs à Imphy ; contribution aux projets liés au livre dans le cadre de la démarche Collèges de demain .

Un autre axe est constitué par le renforcement de l'ingénierie, qui se traduit par l'accompagnement des communes et intercommunalités pour la rénovation, la construction et l'aménagement de leurs bibliothèques, ainsi que sur la rédaction des Contrats Territoire Lecture. A noter : l'ouverture en janvier 2023 de deux petites bibliothèques municipales au sein de la Communauté de Communes Loire et Allier : Mars sur Allier et Chevenon, toutes deux informatisées et conçues comme des bibliothèques modernes. Par ailleurs 21 formations ont été proposées par la Bibliothèque départementale, qui ont touché 255 professionnels, bénévoles et élu.e.s.

Enfin la Bibliothèque départementale continue de jouer un rôle fondamental pour l'accès au numérique. Le numérique constitue un enjeu prioritaire pour développer la lecture publique dans les zones rurales et s'inscrit dans plusieurs Contrats Territoire Lecture de la Nièvre. La Bibliothèque départementale fournit une offre importante de ressources

numériques auprès des bibliothèques du département, dans les domaines du cinéma, de la presse en ligne et de nombreuses auto-formations.

Le portail des bibliothèques de Morvan Sommets Grands Lacs a été installé en 2023, ce qui permet aux publics d'accéder aux catalogues de ces bibliothèques.

Ces orientations fortes sont travaillées par ailleurs dans un projet d'établissement en cours d'élaboration : un projet culturel, scientifique, éducatif, social et environnemental (PCSES&E), axé sur la bibliothèque inclusive pour s'adresser mieux à tous. Dans ce projet, le handicap est placé au centre des préoccupations, afin d'adapter au mieux les collections et les actions, pour les publics les plus fragiles.

L'aspect environnemental du projet est également mis en valeur, au travers de l'éco-responsabilité des bibliothèques. Celle-ci se traduit dans la politique d'acquisition des documents, afin d'apporter au public des éléments de réflexion sur les grands sujets d'adaptation au changement climatique, de biodiversité ou de développement durable.

En action culturelle, le Mois du film documentaire en novembre 2023 a rencontré un vif succès : 17 films ont été projetés devant 645 spectateurs, dans 12 lieux différents (dont deux nouvelles bibliothèques par rapport à l'édition précédente).



PERSPECTIVES 2024

- Diverses actions seront développées dans le cadre du Contrat Départemental Lecture et du nouveau projet d'établissement. Des appareils de lecture pour personnes malvoyantes (lecteurs Victor) vont ainsi être déployés dans des lieux d'accueil de séniors, en lien avec l'association Valentin Haüy, pour permettre d'accéder plus facilement à une collection importante de livres lus.
- Un effort particulier sera fait autour du portail et de la médiation des collections ; l'objectif est de développer les ressources disponibles en ligne à destination du réseau des bibliothèques et de favoriser l'utilisation du portail.
- La transversalité entre les services de la direction Culture et Sport est renforcée, avec la mise en place de nouvelles Bibliothèques Éphémères près des bassins d'été : sept sont en cours de préparation, en s'appuyant sur l'expérimentation réussie menée en 2023.

Éducation et enseignement supérieur

Assurer le bon fonctionnement des collèges en leur allouant les moyens humains et financiers, et entretenir un dialogue régulier avec les établissements.



CHIFFRES CLÉS

7 252

élèves dans les trente collèges publics de la Nièvre pour l'année scolaire 2023-2024

210

adjoins techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) dans les collèges

46 695 €

consacrés pour le financement des projets pédagogiques des établissements

2 801 056 €

consacrés par la direction pour le fonctionnement des collèges (hors masse salariale ATTEE)

17

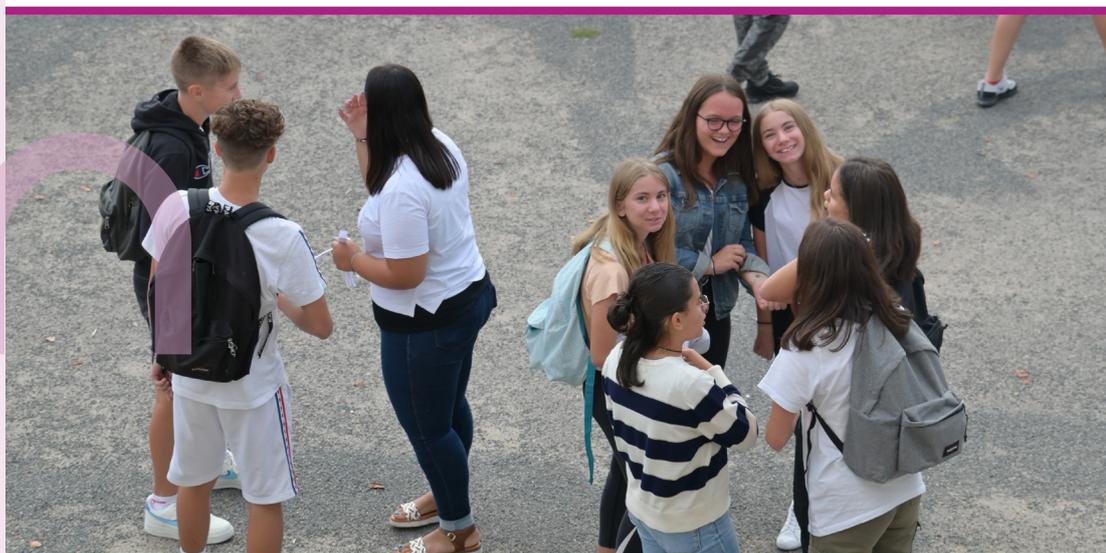
procédures de recrutement sur des postes de cuisiniers, agents polyvalents et agents de maintenance



REMISE EN CONTEXTE

La direction tisse des liens étroits avec les 30 collèges publics. Par l'allocation de moyens financiers, elle veille à ce que les collèges fonctionnent et mènent à bien leurs projets pédagogiques. Par l'allocation de ressources humaines, elle veille à l'entretien des locaux

et à une restauration scolaire de qualité. Elle contribue à l'ouverture des collèges avec la démarche Collège de demain.



POINTS MARQUANTS 2023

Sur le plan des relations entre la direction et les établissements, différents temps de rencontre se sont tenus lors de l'année écoulée : la réunion des principaux du 8 novembre 2023 a permis de présenter les grandes orientations de la collectivité concernant les collèges, et la journée des gestionnaires du 15 novembre 2023 a permis aux établissements de poser leurs questions d'ordre technique aux services. Enfin, la nouvelle direction a pu se rendre dans l'intégralité des 30 collèges publics, de mai à décembre 2023, afin de rencontrer les agents et les personnels de

direction. Tout cela constitue le terreau sur lequel s'appuiera le dialogue de gestion qui débutera en 2024.

Concernant la démarche Collège de demain, 7 des 12 collèges retenus dans l'appel à projets ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé pour débiter la phase de réalisation de leurs actions. Fin 2023, le Département a conventionné avec les communes et les collèges de Varennes-Vauzelles, Lormes, La Machine, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Saulge, Saint-Amand-en-Puisaye et Dornes.

Sur le plan des ressources humaines, l'harmonisation du temps de travail des agents des collèges au moyen d'un planning commun a facilité l'uniformisation des pratiques dans le sens d'une plus grande équité. Ces plannings sont accessibles aux agents dans l'espace prévu à cet effet sur l'Intranièvre. De plus, la direction prend désormais en charge la dotation des agents en équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail, lesquels ont le logo du Département, participant ainsi à une meilleure identification des agents.

Sur le plan financier, l'année 2023 est marquée par la poursuite de la démarche d'ingénierie budgétaire de la direction pour soutenir les collèges et les aider à amortir la hausse des dépenses d'électricité. En 2023, la collectivité a versé 2,8 millions d'euros de dotations aux collèges dont 1,9 million d'euros de dotation globale de fonctionnement, 749 641 euros de dotations complémentaires ou encore 86 260 euros en EPI et vêtements de travail.

Concernant la restauration scolaire, 966 426 repas ont été produits dans les 25 cuisines des collèges publics. La réalisation de la première enquête de restauration scolaire a mis en exergue une part de produits locaux avoisinant les 14,5 %. Ce sont 60 producteurs et fournisseurs locaux qui ont activement participé aux circuits d'alimentation de proximité. Les collèges ont pu bénéficier de plusieurs accompagnements sur le sujet, qu'il s'agisse de celui de la SCIC Nourrir l'avenir sur les menus de transition au sein de 4 collèges ou encore celui du CERD. Par ailleurs, la direction a relancé le réseau des cuisiniers afin de réunir régulièrement ces derniers dans une démarche d'écoute et de dialogue.

Enfin, sur l'année scolaire 2022/2023, une dépense globale d'un montant de 85 000 € au titre du chèque restauration a permis aux familles de 804 collégiens demi-pensionnaires ou internes, boursiers d'État et domiciliés dans la Nièvre, de bénéficier de cette aide.

Concernant l'enseignement supérieur, la direction lui a consacré un budget de 191 393 euros en 2023. Au-delà du soutien aux formations structurantes du territoire, qu'il s'agisse de l'ISAT, de la faculté de droit ou encore du CNAM, la direction s'inscrit également dans les priorités données à la vie étudiante et aux formations de santé, médicales et para-médicales. C'est ainsi que 25 324 euros ont été octroyés au Campus connecté de Nevers, 48 000 euros pour la formation PASS et 13 000 euros pour la restauration universitaire. À noter la participation aux travaux de réflexion sur la vie étudiante, menés par le CROUS-BFC, ayant permis la mise en place d'un schéma de site. Enfin, la direction a participé aux premières réflexions sur la mise en place d'une Maison des étudiants en plein cœur de Nevers.



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera principalement consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'actions qui aura un impact sur le fonctionnement des collèges :

- Mettre en place un dialogue de gestion entre les collèges et le Département,
- Créer une équipe d'agents volants à même de répondre rapidement aux besoins de remplacement des collèges,
- Mettre en place un partenariat avec la direction des Routes pour l'entretien des espaces verts,
- Participer à la prévention des risques professionnels par le biais du marché « produits chimiques » visant à réduire le nombre et la nocivité des produits d'entretien utilisés par les agents,
- Instaurer une pratique de répartition des moyens humains et construire des référentiels de niveaux de service.

Politique jeunesse

Mettre en place la politique jeunesse du Département en appui sur les nouvelles orientations d'Imagine la jeunesse.



CHIFFRES CLÉS

500

jeunes ont participé aux 5 réunions publiques de la saison 1 d'Imagine la jeunesse

144

jeunes ont bénéficié de l'aide au permis de conduire

6

jeunes ont reçu l'aide du Département sur le dispositif Initiatives jeunes en vue de financer leur projet

21

jeunes ont profité de l'aide à la mobilité internationale pour un montant total de 12 400 €

7

stagiaires et services civiques accueillis au sein du service Jeunesse



REMISE EN CONTEXTE

Le Département a fait de la jeunesse l'une des priorités de sa politique qui s'inscrit dans les orientations d'Imagine la Nièvre ! avec un volet consacré à la jeunesse. Elle concerne les 11-30 ans sur les questions de mobilité, d'emploi, de formation et

d'engagement citoyen. Pour l'année 2023, la collectivité a consacré la somme totale de 196 473 €.



POINTS MARQUANTS 2023

Imagine la jeunesse

L'année 2023 a été marquée par la saison 1 d'Imagine la jeunesse, une démarche de dialogue et d'écoute avec les jeunes du territoire. À l'occasion des 5 réunions publiques qui se sont déroulées à Decize, Clamecy, Nevers, Château-Chinon et Cosne-sur-Loire, ce sont plus de 500 jeunes Nivernaises et Nivernais qui ont pu faire part de leurs aspirations, de leurs rêves et de leurs problématiques aux élus. En parallèle, la constitution de la Bande

des moins jeunes permet aux jeunes qui le souhaitent de rencontrer des adultes référents, actifs ou retraités, susceptibles de leur donner un coup de pouce.

Le Budget participatif jeunesse

Favoriser la création d'entreprises et de projets par les jeunes via la mise à disposition de lieux et le Budget participatif jeunesse (engagement 14 d'Imagine la Nièvre !).

En 2023, 9 lauréats ont été subventionnés

pour un montant total de 100 000 €. Cela a concerné 50 jeunes et 5 villes du département (Château-Chinon, Nevers, Guéigny, Cosne-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire).

Le Mag Jeunes

Le 2 février 2023 au Café Charbon, plus de 170 jeunes ont découvert les articles des 60 jeunes journalistes en herbe où se sont mêlés des récits de vie et des témoignages portant sur des enjeux de société – handicap, harcèlement, mal-être des jeunes, etc. Tout au long de l'année, une diversité de jeunes des différents coins de la Nièvre participent à l'écriture et à la conception du Mag Jeunes (Nevers, La Charité-sur-Loire, Saint-Benin-d'Azy, Decize, Lormes, Luzy, Château-Chinon, Saint-Pierre-le-Moûtier, Imphy).

Le Conseil départemental jeune et citoyen (CDJC)

Pour la mandature 2021-2023, 64 jeunes élus des classes de 5e et de 4e issus de 26 collèges du département – organisés en 5 territoires (Nevers, Cosne-Cours-Loire, Decize, Château-Chinon, Clamecy) – ont siégé pour un mandat de 2 ans. Lors de la première session plénière qui s'est tenue le mardi 16 novembre 2021, les élus du CDJC ont souhaité porter les thématiques liées à la gestion des déchets, au harcèlement au collège, au handicap invisible et visible et à la santé à travers la prévention des risques auditifs. Ces thématiques ont été traitées durant les commissions.

Durant leur mandat, les jeunes élus du CDJC ont produit :

- un film de présentation du Budget participatif jeunesse,
- une exposition sur le handicap ,
- un court métrage sur le harcèlement à l'école et les nuisances sonores,
- une exposition portant sur la gestion des déchets (échange franco-allemand avec l'OFAJ).

Dispositifs d'aide aux jeunes

Pour l'année 2023, le Département a consacré la somme de 66 750 € pour financer :

- les formations (BAFA/BAFD) profitant à 82 jeunes, soit **4 000 €**,
- l'aide au permis de conduire profitant à 144 jeunes, pour **43 200 €**,
- le soutien aux études et à la formation profitant à 12 jeunes, soit **2 650 €**,
- le Pass à l'international profitant à 21 jeunes, pour **12 400 €**,
- le dispositif Initiatives jeunes profitant à 6 jeunes, pour **4 500 €**.



PERSPECTIVES 2024

■ Le Mag Jeunes

Sortie du troisième numéro. Et développement du magazine en donnant la parole aux jeunes participants aux différentes réunions publiques d'Imagine la jeunesse.

■ Le Conseil départemental jeune et citoyen

Participation des jeunes élus à la démarche Imagine la jeunesse et finalisation des productions réalisées par les jeunes conseillers des quatre territoires concernés.

■ Le Budget participatif jeunesse

En 2024, le Département consacre la somme de **100 000 €** pour permettre aux jeunes Nivernais âgés de 11 à 30 ans de financer leurs projets d'investissement dans la limite d'un montant maximal de **15 000 € TTC**.

■ Imagine la jeunesse.

En 2024, le service Jeunesse organise et prépare la saison 2 d'Imagine la Jeunesse avec 5 réunions publiques réparties entre février et mai à Decize, Clamecy, Nevers, Château-Chinon et Cosne-sur-Loire. Une fête de la jeunesse au dernier trimestre 2024 est également prévue.

Itinérances et activités de pleine nature

Développer les activités de pleine nature, en maîtrise d'ouvrage directe (véloroutes) ou en apportant une aide technique et financière aux autres collectivités et aux associations.



CHIFFRES CLÉS

606 km

de grandes randonnées pédestres

Chemins de Compostelle par Vézelay, le GR3 « La Loire sauvage à pied », la traversée du Morvan à pied, etc.

288 km

de véloroutes, 7 km créés en 2023 entre Nevers et Fourchambault sur l'EuroVelo 6

125 km

de Grande traversée VTT

55 km gérés par le Département ; le Parc du Morvan entretient la Grande traversée du Massif central à VTT



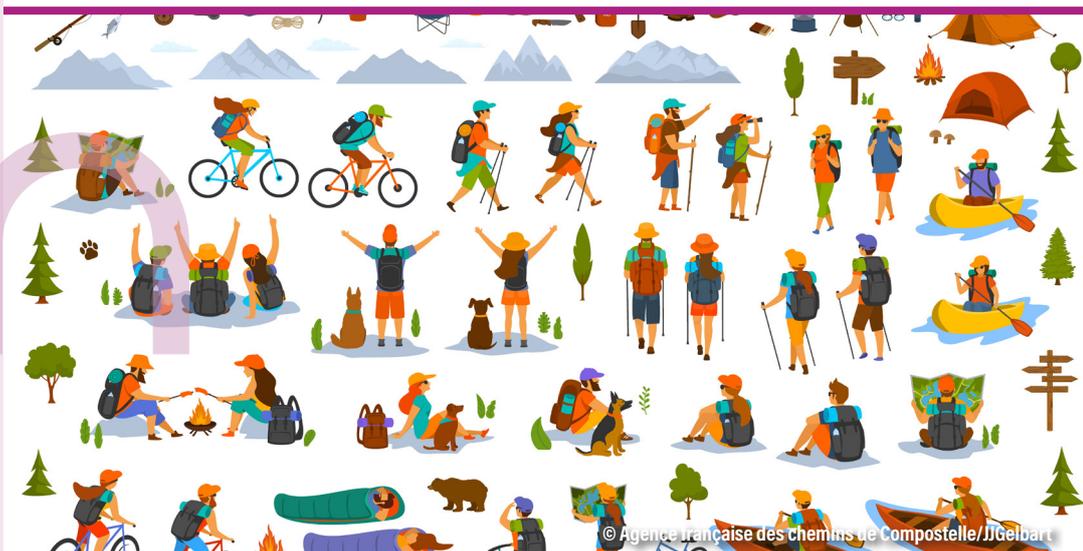
REMISE EN CONTEXTE

Le Département coordonne l'aménagement et la gestion des grands itinéraires pédestres, cyclables, équestres, fluviaux sur son territoire, par l'intermédiaire des CDESI et PDESI¹ qu'il anime depuis 2006.

Il a renouvelé sa stratégie, dorénavant intitulée « Nature active 2023-2028 »² le 27 septembre 2023.

¹ Commission départementale et plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature

² Voir la stratégie en cliquant sur ce lien : <https://nievre.fr/cadre-de-vie/sport-loisirs/les-activites-de-pleine-nature-apn/>



© Agence française des chemins de Compostelle/JJGelbar



POINTS MARQUANTS 2023

La stratégie « Nature active 2023-2028 » et son règlement d'intervention ont été adoptés par l'assemblée départementale en septembre 2023. Les évolutions sont les suivantes :

- s'adresser davantage aux publics locaux, en plus de la cible habituelle des touristes ;
- rappeler le cadre réglementaire du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et des chemins ruraux ;

- rappeler les règles d'usage des chemins et espaces naturels pour une bonne cohabitation des usagers ;
- mieux observer les lieux et les activités ;
- poursuivre la mise à niveau des sites et itinéraires existants et en développer de nouveaux ;
- reconquérir les bords de Loire pour la randonnée pédestre ;
- compléter les Véloroutes en les reliant aux pôles urbains et touristiques dotés de gares ;

- tester la création d'itinéraires entre les grands itinéraires et les espaces de découverte de la nature ;
- renouveler les parcours de canoë-kayak sur la Loire et l'Allier ;
- simplifier le recours aux aides du Département.

Les projets achevés en 2023 :

- Le renouvellement du jalonnement cyclable entre la gare de Nevers et l'EuroVelo 6 et la Loire à vélo, à Fourchambault, a été réalisé par le Département, avec l'appui de la Ville de Nevers sur son territoire. Désormais, les accès à l'EuroVelo 6 par le nord et le sud forment une boucle de 32 km, disponible pour les touristes itinérants et les excursionnistes.
- Un audit de la Véloroute du Canal du Nivernais a été réalisé en partenariat avec le Syndicat mixte du canal du

Nivernais et le Département de l'Yonne en octobre 2023. Les premiers aménagements ayant plus de 20 ans, l'objectif était d'évaluer la qualité de l'itinéraire pour proposer des améliorations. Un plan d'action devrait être validé par l'Yonne et la Nièvre en 2024.

- Un livret La Nièvre à pied et à vélo n°1 a été publié en 2023 par le Département et Nièvre Attractive. Il rassemble 24 balades, soit deux par intercommunalité. Faciles et balisées, elles ont été vérifiées avant publication et s'adressent à un public familial et non expert de la randonnée.



PERSPECTIVES 2024

- En avril 2024, le Département et Nièvre Attractive doivent publier un nouveau livret La Nièvre à pied et à vélo n°2.
- La publication d'un guide La Commune garante des chemins ruraux et de leur avenir est également envisagée pour, d'une part, montrer l'intérêt de ces chemins pour de multiples usages et, d'autre part, rappeler les moyens à mettre en œuvre pour les préserver et les entretenir.
- Un programme de mise à niveau du Tour de Bourgogne à vélo (section du canal du Nivernais) sera proposé aux élus, pour une relance régionale de cette Véloroute, une amélioration de la signalisation et de la communication sur le web.
- Le Département soutiendra le Comité départemental de la randonnée pédestre dans sa démarche de modifier le sentier de grande randonnée GR3 « La Loire sauvage à pied », pour le rapprocher de la Loire.



COMMISSION FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Président(e) :

- Michel SUET

Membres :

- Michel MULOT
- Daniel BARBIER
- Joëlle JULIEN
- Séverine BERNARD
- Justine GUYOT
- Blandine DELAPORTE
- Patrick BONDEUX
- Anne-Marie CHÊNE
- Jean-Luc GAUTHIER

THÉMATIQUES TRAITÉES AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Finances, RH, marchés publics, juridique, informatique, contrôle de gestion, évaluation, SDIS, archives

Identité visuelle et imprimerie

Répondre aux demandes de conception et d'impression de documents et de supports des services de la collectivité



CHIFFRES CLÉS

2 254

demandes de travaux

1 151 066

de copies couleurs

400 000

impressions en noir

180 000 €

de budget pour le service



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par une fluctuation des prix sans précédent qui a eu un impact direct sur l'activité de l'imprimerie. La conception graphique est toujours sollicitée par l'ensemble

des services de l'institution, mais malheureusement certains agents utilisent de manière intempestive certains logiciels de composition inadaptés à l'impression.



POINTS MARQUANTS 2023

Changement d'effectif à l'imprimerie, celle-ci compte sept agents (au lieu de huit) et dont une nouvelle responsable.

En 2023, il a fallu composer avec les différentes pénuries de matériaux, qui ont induit des hausses tarifaires inévitables, ainsi qu'un allongement des délais de livraison.

Une nouvelle procédure à vue le jour pour l'édition de documents pour les associations et partenaires.

Désormais toutes les demandes sont soumises à validation par le Cabinet du Président du Département.

Comme chaque année de nombreux partenaires et associations ont fait appel aux services de l'imprimerie pour réaliser leurs supports de communication. Leur demande est traitée directement par les agents de l'imprimerie, qui mettent leurs compétences au service de ces acteurs nivernais.

Cette action s'est poursuivie en 2023, prenant tout son sens pour soutenir ces structures, parfois durement touchées par le contexte économique.



PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre du nouveau marché pour la presse numérique couleur, trois machines vont bientôt équiper l'imprimerie. La nouvelle application pour les demandes de travaux sur IntraNièvre se profile pour la fin de l'année.

m

Ressources humaines

Appliquer les textes relatifs à la paye, à la carrière, à la formation, mais aussi développer des conditions de travail optimales pour favoriser le bien-être au travail et contribuer à un service public de qualité.



CHIFFRES CLÉS

- 38,64 %

d'arrêtés par rapport à 2022

3 689 arrêtés et 20 877 bulletins de salaire dont : élus, 408 ; assistants familiaux, 3 586 ; autres agents : 16 883

- 25 %

de recrutements par rapport à 2022.

1 250 demandes d'emplois traitées ; 143 recrutements (95 recrutements externes et 48 mobilités internes) ; 108 accueils de stagiaires, dont 17 gratifiables, et de 25 apprentis

32

mandats d'action sociale (13 aides remboursables (5 640€) /19 secours (7 780€)), 7 959 états de frais de déplacement pour 2 852 189 km roulés (véhicules de service et personnels) ; 49 agents ont bénéficié des abonnements de transport, 71 agents des tickets mobilités (soit + 43 %) et 69 agents des forfaits mobilités durables

11

instances paritaires :

4 CST, 3 F3SCT, 4 CAP, 0 CCP

19 conseils médicaux (102 dossiers),

157 études d'ergonomie des postes, 550 visites médicales, 944 arrêts de travail (dont 16 pour les assistants familiaux)

1 140 832

pages vues sur l'Intranièvre

5 288

jours de formation, 3 559 départs en formation



REMISE EN CONTEXTE

Pour la DRH, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de la loi dite Taquet relative aux assistants familiaux, par la création d'une procédure de traitement des actes de violence, de discrimination, de

harcèlement et des agissements sexistes, et par la poursuite d'une informatisation de ses missions.



POINTS MARQUANTS 2023

Rémunération des assistants familiaux - Mise en œuvre des dispositions de la loi Taquet

La loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant s'inscrit dans la réforme initiée en 2016 visant à mieux protéger les enfants contre les maltraitances, assurer un accompagnement plus efficace des mineurs, améliorer et valoriser l'exercice du métier d'assistant familial.

Un décret d'application est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Il garantit

pour les assistants familiaux :

- un salaire minimum pour les accueils continus passant de 120 h à 151,67 h SMIC pour l'accueil d'un 1^{er} enfant, soit + 26,40%),
- une augmentation du salaire versé pour les accueils intermittents (+ 26,5 %),
- une rémunération garantie en fonction du nombre d'accueils inscrits dans le contrat de travail à hauteur de 80 % en cas de place vacante du fait de l'employeur.

Ces nouvelles dispositions ont nécessité de revoir l'ensemble des contrats des agents concernés (environ 300), de mettre à jour le logiciel et de modifier les modalités de travail des gestionnaires pour obtenir et traiter les nouvelles données nécessaires au calcul de paye.

Cellule de recueil des actes de violence, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes

Le dispositif de recueil et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes prévu à l'article 135-6 du Code général de la fonction publique a été déployé dans la collectivité en janvier 2023.

Depuis lors, l'équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, ingénieure de prévention, chef du service juridique, gestionnaire d'absences maladie) en charge de ce dispositif a réceptionné 26 signalements qui ont concerné 20 femmes et 6 hommes de toutes les catégories (9 A, 4 B, 13 C). Ces situations sont identifiées via une fiche de signalement dédiée au dispositif (10 signalements) ou à réception de fiche de déclaration d'agression (16 signalements).

L'équipe se réunit tous les 15 jours pour examiner les nouveaux signalements et assurer le suivi des situations antérieures. Ses membres peuvent contacter ou recevoir les agents concernés, faire des préconisations pour traiter le problème et accompagner les agents dans leurs démarches.

Un bilan est présenté en formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Finalisation du déploiement d'INSER

En 2022 le logiciel INSER a permis de réaliser les entretiens d'évaluation professionnelle de manière dématérialisée et de façon simplifiée. La deuxième étape, en 2023, a consisté à déployer le module formation de ce logiciel. Les agents peuvent désormais réaliser leur pré-inscription auprès du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) – les inscriptions sont transmises via un flux – et sur les actions internes à la collectivité via cet outil.

Organisation

L'année 2023 aura démontré la pertinence de la nouvelle organisation de la mission Communication interne, initiée en 2022 dans la configuration d'un service à part entière de la DRH, très impliqué et totalement dédié à cette mission, dont le développement est souhaité par la collectivité.

La consolidation du nouvel outil Intranivière, le renforcement du lien avec les services, la poursuite des journées d'intégration et de la parution des supports écrits réguliers (bulletin interne, lettres RH), le pilotage d'événements novateurs dont le succès rencontré auprès des agents appelle le renouvellement (plénières de l'info, soirée des agents, vœux nouvelle formule) méritent également d'être soulignés.



PERSPECTIVES 2024

2024 verra la finalisation de l'audit lancé auprès des agents dans la perspective d'élaborer un solide plan de communication interne visant à mieux valoriser l'action des services, à rendre la circulation de l'information plus fluide et efficace, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Devront également aboutir l'informatisation de la gestion des congés annuels des assistants familiaux aujourd'hui traitée manuellement, et un chantier visant à établir une cartographie des métiers et une harmonisation des fiches de poste visant à permettre l'élaboration du tableau des effectifs et définir des fiches de poste homogènes. Cette démarche permettra une meilleure connaissance des compétences attendues et la mise en place d'un travail d'accompagnement des agents via des parcours de formation liés aux métiers.

Enfin, pourra être établi fin 2024 le bilan de la première année de gestion interne des accidents de travail et des maladies professionnelles, le contrat d'assurance statutaire ayant été résilié en vue de mieux accompagner les agents confrontés à ces situations.

Dossiers transversaux à la DGA JAR

Suivre, auprès du DGA JAR, des dossiers intéressant l'ensemble des agents, en lien avec la direction des Ressources humaines. Mettre en œuvre la conformité RGPD de la collectivité. Faciliter l'accès aux documents administratifs.



CHIFFRES CLÉS

350

agents adhérents au contrat prévoyance garantie maintien de salaire proposé par la collectivité

196

traitements actifs inscrits au registre

18

analyses d'impacts finalisées, 40 restent à réaliser

1

journée de formation pour les référents RGPD, 8 participations à la journée d'accueil des nouveaux agents

3

violations de données signalées à la CNIL, 3 demandes d'accès formulées par des usagers



REMISE EN CONTEXTE

La collectivité a poursuivi la conduite des dossiers transversaux ayant trait à l'action sociale en faveur des agents.

La collectivité s'engage à traiter les données des usagers et de ses agents en respectant le règlement général sur

la protection des données (RGPD). La déléguée à la protection des données est également personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA).



POINTS MARQUANTS 2023

Dossiers transversaux intéressant les personnels

- Renégociation du taux 2024 du contrat collectif de garantie maintien de salaire des agents et obtention d'une nouvelle période exceptionnelle d'adhésion avec des permanences organisées sur tout le territoire. Réalisation d'un questionnaire sur la garantie maintien de salaire à paraître en 2024. Suivi des textes parus ou à paraître et formalisation d'hypothèses pour les futures participations obligatoires de la

collectivité aux cotisations des agents en termes de prévoyance et de santé.

- SDIS : signature de la nouvelle convention organisant la libération accrue des agents de la collectivité sapeurs-pompiers volontaires sur des secteurs du département en carence d'offre de santé.

- Réflexions et hypothèses de calcul sur une aide financière pour freiner la baisse de fréquentation de l'AGORA et contribuer à la restauration du pouvoir d'achat des agents.

- Suivi attentif du dossier de l'ARNIA (ex-Ternum, lui-même ex @Bourgogne) après le retrait du Département de la Côte-d'Or en 2022 puis de l'État fin 2023.
- COSDEN : lancement d'une réflexion sur les actions et la potentielle orientation vers une activité plus sociale en soutien au pouvoir d'achat des agents.
- Égalité entre les hommes et les femmes : reprise des axes du plan départemental et introduction de nouveaux éléments de mesure tels que le baromètre proposé par les centres de gestion.
- Guide de la gestion de crise : en attente des éléments de la DSIN en cas de cyber-attaque.
- Changement climatique et mobilité douce : suivi de réunion, webinaires, etc.

Pour ce qui a trait à la protection des données

La déléguée à la protection des données est investie d'une mission de contrôle et de respect du RGPD au sein de la collectivité. Elle est soumise au secret professionnel et à une obligation de confidentialité.

Elle est également le point de contact des usagers pour exercer leurs droits, celui des agents qui s'interrogeraient sur des questions de protection des données, et celui de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) en cas de besoin ou de contrôle par cette autorité administrative indépendante. La déléguée à la protection des données exerce également une mission de conseil et d'alerte auprès du responsable de traitement que représente le président.

Enfin, elle assure la documentation nécessaire au respect du RGPD, à savoir la tenue de 4 registres obligatoires :

- le registre des traitements de données de la collectivité,
- le registre des demandes d'exercice de droits des usagers,
- le registre des sous-traitants,
- le registre des violations de données.

Dans le cadre de la mise en conformité au RGPD, la déléguée à la protection des données accompagne les services dans la réalisation d'analyses d'impact sur la protection des données (AIPD). Elle se tient à la disposition des services pour les accompagner sur les questions de protection des données, dans le cadre de leurs relations avec les usagers ou avec les partenaires.

Pour ce qui a trait à la communication des documents administratifs

Tout citoyen peut obtenir communication d'un document administratif sans avoir à justifier un intérêt à agir. Toutefois, certains documents doivent être occultés avant transmission afin de garantir le droit à la vie privée des personnes qui y seraient citées. Les usagers peuvent saisir la PRADA via un formulaire depuis le site internet de la collectivité.



PERSPECTIVES 2024

■ Concernant les dossiers transversaux intéressant les personnels

Action sociale : préparer la participation sur la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et celle sur la santé. Suivre la fréquentation du restaurant inter-administratif (RIA) et son rétablissement financier. Travailler sur un complément social à l'action du COSDEN.

Développer les réflexions et les actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ En matière de protection des données

La mise en conformité RGPD se poursuivra par la mise en œuvre des AIPD, notamment sur le secteur social, à la suite du déploiement de la gestion électronique des documents (GED). Au regard des risques de cyber-attaque encourus par la collectivité, via des tentatives de phishing, une attention particulière sera portée à la sensibilisation des agents, notamment ceux éloignés du numérique, qui constituent une cible de choix pour des tentatives d'extorsion de mots de passe par des hackers. Enfin, une nouvelle journée de formation « Appréhender le RGPD » sera menée en fin d'année et sera ouverte à tous les agents désireux d'y participer.

Médiation départementale

Se saisir des cas individuels mettant en évidence des situations difficiles ou exceptionnelles pour trouver une solution conciliant respect de la légalité et exigence de justice.



CHIFFRES CLÉS

20

saisines au total dont 13 par téléphone et 7 en présentiel

6

saisines concernent le secteur social (Maison départementale des personnes handicapées)

14

saisines hors compétences départementales mais réorientées



REMISE EN CONTEXTE

La médiation mise en œuvre depuis 2017 par notre collectivité traduit le besoin des citoyens d'être écoutés et de dialoguer avec l'administration départementale. Comprendre les décisions qui leur sont

notifiées lorsqu'elles leur sont défavorables, pouvoir les contester quand elles sont infondées ou injustes, mais également et tout simplement avoir le sentiment d'être entendu et considéré.



POINTS MARQUANTS 2023

Ni arbitre ni juge et agissant en toute confidentialité pour aider à trouver une solution, le médiateur s'emploie à concilier la position et la décision prises par l'administration départementale et l'intérêt du requérant.

Son action le conduit à être attentif aux spécificités de chaque situation tout en favorisant le rapprochement entre les Nivernais et la collectivité en ouvrant un espace de dialogue.

Les différentes campagnes d'information

menées au cours de ces derniers mois ont permis de mieux faire connaître la médiation, même si la confusion reste grande entre « médiateur » et « délégué du défenseur des droits ». Cette situation conduit à rediriger de nombreux dossiers vers les champs de compétences adaptés à la nature de la sollicitation, étant observé que nombre de structures se sont dotées ou se dotent de services de médiation.

Ainsi et en tant que de besoin, tous les homologues institutionnels ou du service

public ont vocation à être sollicités, ces démarches constituant par ailleurs des réseaux d'échanges et de partage d'informations et de bonnes pratiques.

En 2023, le secteur social affiche le plus grand nombre de demandes ou de litiges, s'agissant plus particulièrement des difficultés rencontrées par les personnes démunies par l'absence de réponse des administrations et, surtout, celles en situation de handicap.

Les autres saisines concernent des dossiers qui n'entrent pas dans le champ de compétence du médiateur du Conseil départemental, lesquels sont ainsi réorientés

vers les dispositifs de médiation (EDF, CPAM, CAF, Pôle Emploi, conciliateur des finances publiques ou délégué du défenseur des droits) ou vers les responsables d'organismes institutionnels.

La médiatrice du Département peut être sollicitée par courriel, courrier postal ou téléphone.



PERSPECTIVES 2024

La médiation se situe dans un « entre-deux ». Elle n'est pas une technique ni un mode de résolution des conflits. C'est avant tout un certain rapport à l'autre qu'elle vient constater et instituer.

On doit relever que les usagers se sentent démunis face aux démarches en ligne et à la difficulté de joindre les services concernés. La médiation interpelle également au regard des difficultés d'accès aux services publics en général et à ceux du Département en particulier. Les problématiques liées à l'éloignement, à l'enclavement, aux difficultés de mobilité sur un territoire à faible densité de population y trouvent une voie d'expression.

Pilotage, performance, évaluation et financements externes (MIPPEFI)

Réaliser des missions d'analyse et d'ingénierie financières, de conseil interne en organisation, de recherche de financements européens et externes et de contrôle de gestion font partie des attributions de la MIPPEFI.



CHIFFRES CLÉS

99 %

L'enveloppe FSE allouée à la Nièvre pour la période 2018-2021 a été consommée à 99 %

5 363

Le nombre de participants des opérations FSE programmées sur la période 2018-2021 se monte à 5 363

309 K€

La subvention REACT-EU du FEDER pour le projet des achats numériques en adaptation au COVID-19 s'est concrétisée par l'attribution officielle de la somme de 309 744 € soit 80 % du coût total de 387 180 € en 2023



REMISE EN CONTEXTE

Ces missions comprennent l'établissement de diagnostics sous des perspectives organisationnelles, financières, méthodologiques, et accompagnent la conduite des plans d'actions en découlant.

Ces missions sont spécifiques à certains champs de compétences comme transversales à toute la collectivité.



POINTS MARQUANTS 2023

La signature de la convention de subvention globale de **Fonds Social Européen + (FSE+)** avec la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) a eu lieu le 8 juin 2023 sur la tranche ferme 2022-2025 pour un montant de 4 916 450 € de FSE+ mobilisable sur le territoire Nivernais. La tranche conditionnelle 2026-2027 de 2 107 050 € fera l'objet d'un avenant. Le premier appel à projets à destination d'acteurs en faveur de l'inclusion active a été lancé le 15 décembre 2022 et s'est clos

le 21 février 2023. Ce sont ainsi 25 projets, qui ont été validés par la commission permanente du 19 juin 2023. Le soutien du FSE+ se monte à 1 712 164 euros pour un coût total de 4 544 746 € soit un taux moyen de cofinancement de 38 %. L'année 2023 a également marqué le solde de la subvention globale FSE 2018-2021. 55 opérations ont été programmées pour un montant total réalisé et dépensé au 31/12/2023 (date butoir de paiement du FSE 2014-2020) qui a atteint 4 740 269 € soit un taux de réalisation de 99 % de l'enveloppe

allouée. Le reliquat de crédits non consommés de 1 % représente seulement 50 953 €. En termes de public touché, les crédits FSE ont pu bénéficier à 5 363 participants dont 2 363 participants chômeurs et 1 597 participants inactifs.

Les fonds européens ont été pour la plupart officiellement lancés pour une nouvelle programmation jusqu'en 2027. L'année 2023 a marqué le lancement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027 en Bourgogne Franche-comté avec 254 millions d'euros mobilisables pour l'accompagnement de nouvelles pratiques, la biodiversité, les jeunes agriculteurs, la forêt, les industries agro-alimentaires, le développement local et les investissements à la ferme. Le suivi des fonds européens a été plus appuyé sur le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), principale source de financement européen identifiée sur les projets du Département. Un travail particulier a été initié sur la possibilité de financement d'actions numériques au titre du FEDER pour la programmation à venir. Ainsi, la mise en œuvre de la Gestion Électronique des Documents GED sociale à la MDPH et au sein du Département a fait l'objet d'un dossier déposé le 6 septembre 2023 pour un montant prévisionnel de 440 519 € de FEDER sur un coût total de 912 885 €. Par ailleurs, le projet global de sécurisation prévu par la DSIN s'avère éligible. De nombreuses actions seraient menées dans ce projet global, comme la mise en place de la seconde salle serveur, de pare-feux pour les systèmes informatiques des collèges ou encore de solutions de protection des données utilisateurs...(pour un montant estimé entre 600 et 730K€).

Concernant la mission « **contrôle de gestion** », l'année 2023 a été marquée par la poursuite de l'élaboration et de la diffusion du tableau de bord mensuel de suivi budgétaire de la collectivité. L'analyse de la situation chaque mois est complétée par une projection pour le terme de l'année en cours, afin d'apporter une vision la plus réaliste possible tant en dépenses (RH, Social notamment) qu'en recettes (DMTO, TSCA) qui demeurent les plus incertaines car liées à des paramètres échappant à la maîtrise du Département.

Toujours dans le cadre d'un meilleur suivi budgétaire, il a également été conçu et mis à disposition de l'ensemble des services de la collectivité, un outil permettant de comparer mensuellement l'évolution de la consommation des crédits par rapport aux années antérieures.



PERSPECTIVES 2024

Trois appels à projets **FSE+ 2024-2025** ont été lancés le 1er décembre 2023 avec une clôture au 31 janvier 2024 pour soutenir des projets dans les domaines de l'inclusion active, de l'emploi des jeunes et de leur réussite éducative. La sélection des opérations retenues sera proposée à l'assemblée départementale au mois de juin 2024. Le travail sur les **fonds européens** sera toujours prédominant avec la programmation du dossier relatif à la GED sociale courant avril 2024 pour un conventionnement dans la foulée et le dépôt du dossier lié à la sécurité informatique dans le deuxième semestre 2024. De plus, le chargé de mission poursuivra son travail de sensibilisation et d'accompagnement des services au respect de la réglementation des aides d'état. **Le contrôle de gestion** a enclenché fin 2023 un chantier portant sur la mise en œuvre d'un suivi mensuel des dépenses orientées sur la politique « famille enfance ». La définition d'un certain nombre d'indicateurs doit ainsi permettre l'aboutissement de ce suivi au cours de l'année 2024, comme cela est déjà réalisé pour le suivi des dépenses de personnel.

Affaires financières

Un service support qui accompagne les services au quotidien dans la préparation, le suivi et l'exécution budgétaires.



CHIFFRES CLÉS

305 M€

Montant des dépenses de fonctionnement, financées par 325,7 M€ de recettes perçues

36 M€

Montant des dépenses d'investissement (hors remboursement des emprunts)

20,6 M€

Épargne brute (permet le remboursement du capital emprunté)

3 M€

Épargne nette (permet l'auto-financement des investissements)

66 %

Niveau d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service. Compte tenu des mouvements de personnel déjà observés en 2022, cette arrivée a accentué la mobilisation du

service pour réaliser sa formation afin de lui permettre une montée en compétence rapide, tout en assurant la continuité des missions.



POINTS MARQUANTS 2023

L'exécution budgétaire 2023 s'est déroulée dans un contexte de crise économique marquée par l'inflation importante, et de changement drastique des politiques monétaires menées par les banques centrales.

Ainsi, les recettes de fonctionnement connaissent une progression limitée de 2,7 % en 2023.

Ce qui n'est pas le cas des dépenses de fonctionnement qui auront connu une forte hausse de 6,2 %.

Les principales évolutions de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- les recettes de fonctionnement évoluent (+ 2,7%) de manière insuffisante pour couvrir le surcoût des dépenses. Les recettes de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance progressent (+ 3,5 M€) ainsi que celles issues des fractions de TVA (+ 1,9 M€). A l'inverse, les droits de mutation à titre onéreux chutent de 4,6 M€ ;

- les dépenses de fonctionnement connaissent une croissance marquée par l'inflation, la crise des énergies et les mesures en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat. **La hausse subie est de 17,8 M€, dont au moins 60 % sont la conséquence du contexte économique et de mesures réglementaires qui s'imposent à la collectivité.**

Les incidences généralisées ont impacté plus particulièrement le champ des solidarités, notamment la progression des dépenses du secteur de l'enfance et de la famille incluant la rémunération des assistants familiaux et les frais d'hébergement (+ 6,5 M€), les frais d'hébergement des personnes handicapées (+ 2,2 M€), ainsi que celle du RSA (+ 1,5 M€).

La progression de la contribution versée au SDIS (+ 1,3 M€), de la charge d'intérêts de la dette (+1 M€) et les dépenses de personnel, dont les mesures d'économies permettent de contenir la hausse à 1,3 % (+ 0,8 M€ hors assistants familiaux), complètent la liste des postes en croissance ;

- le reste à charge des allocations individuelles de solidarité atteint 23,8 M€, soit environ 2/3 des investissements réalisés. Comme chaque année, sa compensation permettrait un quasi-doublement des investissements ;

- les dépenses d'équipement en investissements atteignent 36 M€ (- 3M€), un niveau qui reste élevé, du fait notamment des deux grands projets en cours de réalisation (Cité des Présents et Nouvel Établissement de protection de l'enfance) et des dépenses dans le secteur de l'informatique ;

- un recours à l'emprunt pour le financement des investissements, dont le montant voté pour le budget principal de 20 M€ a été **limité à hauteur de 17 M€** ;

- la diminution continue de l'encours de dette qui s'élève à 215,3 M€ (- 2,2M€). Le coût d'annuité de la dette progresse de 8 % dans un contexte haussier des taux d'intérêt ;

- une dégradation de l'épargne nette mais qui reste positive (3,1 M€), conséquence d'un effet ciseaux et du contexte économique perturbé.



PERSPECTIVES 2024

- Poursuivre le travail en transversalité avec les différentes directions afin de déterminer des sources d'économies structurelles qui pourraient être mises en œuvre en 2025.
- Consolider la prospective financière et actualiser la programmation pluriannuelle d'investissement.
- Approfondir le dialogue de gestion avec les directions et l'animation de la fonction financière au sein de la collectivité.

Moyens et projets informatiques

Développer et assurer la sécurité du système d'information de la collectivité, accompagner les projets numériques des services métiers.



CHIFFRES CLÉS

62 %

C'est la part d'ordinateurs portables dans le parc informatique équipant les agents. Ce nombre met en évidence la part grandissante du travail en mode mobilité (télétravail ou missions en situation de mobilité)

2 To (2 000 Go)

C'est la volumétrie libérée par le nettoyage des espaces de stockage sur le réseau informatique. C'est l'équivalent d'environ 425 DVD qui ont été retirés du réseau, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone (moins de stockage, moins de sauvegarde, moins d'énergie consommée)

4 000 000

C'est le nombre de feuilles imprimées par les services au cours de l'année 2023



REMISE EN CONTEXTE

La croissance des événements « cyber » et l'augmentation générale des risques (aléas climatiques, coupures énergie notamment) ont été prises en compte dans les actions conduites ; en parallèle,

la modernisation du système d'information se poursuit, ainsi que l'accompagnement des projets des directions.



POINTS MARQUANTS 2023

Le socle technique

Les actions de modernisation du réseau informatique et des câblages ont été poursuivies pour contribuer à améliorer la performance et la disponibilité du système d'information. Le déploiement d'un réseau wifi professionnel a été initié et sera poursuivi sur les années à venir.

Parallèlement, le parc des copieurs a été intégralement renouvelé avec la prise en compte des principes de la loi

Anti-gaspillage et Économie circulaire (loi AGEC) qui impose l'introduction de 20 % d'équipements issus des filières de ré-emploi et de recyclage.

De nombreuses actions ont été conduites pour accompagner les projets d'ouverture des centres de santé : téléphonie, raccordement à la fibre optique des sites, moyens informatiques et logiciels.

Le secteur de l'informatique des collèges a quant à lui été complètement

réintégré dans le périmètre départemental, rendant la collectivité autonome sur la gestion des moyens numériques des établissements.

Enfin, le parc d'ordinateurs poursuit sa modernisation avec le retrait des anciens Windows 7 et le déploiement des versions 11.

Les projets

Déploiement de la solution de Gestion électronique de documents (GED) pour le secteur social :

Le système d'information de GED a été déployé avec succès pour les domaines MDPH-GH et pour les Sites d'action médico-sociale. Ce chantier a été accompagné d'un important travail de numérisation de plus de 30.000 dossiers papiers. Le nouveau système vient apporter une cohérence documentaire et simplifier l'accès aux dossiers pour les équipes métiers.

Mise en œuvre technico-fonctionnelle de la loi Taquet :

2023 a été marquée par l'évolution technico-fonctionnelle du logiciel IODAS, pour mettre en œuvre les dispositions de la loi Taquet (qui vise plusieurs améliorations sur les conditions de repérage, d'accueil et d'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance).

Ce chantier a été très mobilisateur pour les équipes de la DSIN et de la DRH qui ont travaillé de pair et qui ont pu mettre en œuvre toute la configuration et le

paramétrage dans un temps très contraint.

Le Conseil départemental de la Nièvre est l'une des premières collectivités utilisatrices de IODAS à avoir intégré l'ensemble des chantiers prévus pour la Loi Taquet.

Déploiement d'un logiciel de gestion de la PMI

Le service Projets a déployé un nouveau logiciel dédié à la Protection maternelle et infantile. Le logiciel permet de décharger de nombreuses tâches administratives et apporte aux professionnels la tenue de dossiers médicaux, que ce soit de la future mère ou de l'enfant, ainsi que du patient reçu en Centre de santé sexuelle.

Organisation du service

2023 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service au niveau du service Projets et une évolution dans le périmètre de missions de certains agents, avec notamment un volet « data » plus important.



PERSPECTIVES 2024

- La feuille de route 2024 prévoit la poursuite du déploiement de la GED (secteurs UPPE, ASE et RSA), la conception d'un système permettant la fédération des identités, l'accompagnement du projet de Gestion électronique du courrier (GEC), la ré-informatisation complète du RSA, le déploiement d'un coffre-fort numérique pour les bulletins de paie des agents. Un chantier « data » autour de la consolidation d'un entrepôt de données est également envisagé afin d'apporter un support fiable et exploitable à toute démarche de pilotage par la donnée.
- Le socle technique sera également concerné par le remplacement des serveurs principaux et la poursuite du projet de doublement des liaisons entre les deux salles informatiques.
- Enfin, la stratégie de gestion de crise « cyber » sera précisée pour aboutir à la mise en œuvre des premières procédures en réaction aux possibles situations d'attaques.

Administration générale et achats

Faciliter et optimiser le fonctionnement de l'institution au bénéfice d'une action départementale plus efficace.



CHIFFRES CLÉS

77

marchés publics dont **3,2 M€ HT** remportés par des entreprises nivernaises, soit **21 %** du total des achats

82 %

des marchés contenant une clause sociale et/ou environnementale

143

actions contentieuses et **181** recours pré-contentieux tous secteurs confondus, **88** nouveaux dossiers et **74** clos

115

interventions logistiques dont **46 dessertes** des services et **27 tonnes** de papiers collectés

371

factures traitées relevant de **3 programmes principaux** d'exécution budgétaire



REMISE EN CONTEXTE

Les actions conduites au titre de l'administration générale et des achats s'inscrivent dans un contexte de transversalité affirmée. S'adressant à tous les services départementaux, elles visent une efficacité accrue au travers d'une sécurisation

renforcée et plus de cohérence par des réponses harmonisées. Le contexte d'action implique régulièrement ré-interrogation et innovation, pour un accompagnement plus efficace des services à la mise en œuvre des politiques publiques départementales.



POINTS MARQUANTS 2023

Un accompagnement Achats renforcé au bénéfice du territoire

77 nouveaux marchés pour un montant de 15 217 258,49 € HT ont été passés en 2023. 36 marchés participent directement à l'action médico-sociale du Département pour son territoire, dont 22 marchés pour les « services routiers de transport scolaire de la Nièvre pour élèves en situation de handicap ou fréquentant une classe spécialisée », avec un montant global maximum de 5 468 807,00 € HT, et 14 marchés pour

l'« acquisition et la fourniture de vaccins et sérum », avec un montant global maximum de 329 360,00 € HT. Il est également utile de noter la conclusion des marchés d'études visant la mise en œuvre des grands projets territoriaux à l'horizon 2024-2026.

Autre axe de travail, la prise en compte anticipée et accentuée de la loi Climat et Résilience : 122 personnes en insertion ont été employées sur les marchés de la collectivité (+ 74 % par rapport à 2022) avec 125 heures en moyenne

par personne ; 37 % de femmes en 2023 contre 31 % en 2022 ; 23 % sont des jeunes de moins de 26 ans et 24,5 % sont des bénéficiaires du RSA.

Une sécurisation accrue de l'activité administrative

2023 a permis de consolider l'équipe avec l'arrivée d'un nouveau chef de service – l'occasion d'ouvrir de nouveaux chantiers d'ampleur.

Ainsi, ont été préparés et coordonnés le renouvellement du marché d'assistance et de conseil juridiques ainsi qu'un nouveau marché d'assurance automobile du Département. En outre, l'élaboration d'une procédure de gestion des demandes de remise de dettes de RSA a été conduite ; elle prend, de ce fait, mieux en compte l'utilisateur. Parallèlement, une contribution a pu être apportée pour la négociation de la nouvelle mouture des conventions de gestion du RSA avec la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre et la Mutualité sociale agricole de Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, une nouvelle version du Guide des assemblées a été préparée.

Une activité logistique plus vertueuse dans un contexte de recherche d'économie de fonctionnement

Les 24 véhicules électriques acquis par le Département sont dorénavant livrés et mis à disposition des services. L'installation des bornes de recharge se poursuit par le service des Bâtiments pour un déplacement facilité sur tout le territoire départemental.

Le projet de gestion électronique des courriers entrants et sortants se poursuit avec la mise en place de comités

de pilotage et techniques, ainsi que d'ateliers de recueil des besoins.

La démarche « zéro plastique » initiée en 2022 s'amplifie avec l'achat de café en vrac, en lien avec les actions menées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du plan d'économies sectorielles, les contrats de collecte et remise du courrier ont été adaptés et renégociés sur les différents sites départementaux, générant ainsi une économie conséquente du budget de fonctionnement.

Une activité événementielle réorganisée pour plus de clarté et mieux anticipée

Pour permettre une organisation optimale tout en anticipant la charge de travail dans un calendrier souvent contraint, un nouveau partage de la gestion des manifestations a été décidé au sein de la direction. Le service Coordination et Ressources Logistiques aura en charge l'organisation logistique des manifestations et réunions tournées plus particulièrement vers l'interne, alors que l'Unité de gestion financière interviendra sur la mise en place des événements de promotion des politiques publiques départementales et des actions institutionnelles d'envergure.

Ce nouveau mode de fonctionnement favorisera l'autonomie et la réactivité accrue de chaque service dans la prise en charge des demandes. Une planification améliorée à partir de la programmation des manifestations des services consolidera cette procédure pour un service rendu optimisé.



PERSPECTIVES 2024

■ Professionnalisation de l'achat engagée

Afin de ré-impulser la stratégie Achats départementale et poursuivre la déclinaison de son plan d'actions, un cycle de formations sur les marchés publics sera mis en place, au profit des agents intervenant dans ce périmètre, qui disposeront d'un socle de connaissances communes en la matière pour favoriser, de façon partagée, une montée en compétences et/ou la consolidation des connaissances. Trois thématiques constituent cet itinéraire : les « fondamentaux des marchés publics », « l'exécution administrative et financière des marchés publics » et les « clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ».

■ Pilotage de la gestion financière amélioré

Renforcement de la gestion financière transversale visant à sécuriser l'exécution budgétaire et comptable pour les trois services de la direction, mais également à garantir la bonne utilisation des nomenclatures achat. Pour cela, un appui technique organisé et régulier des chefs de service sera mis en œuvre.

Archives départementales

Collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser
le patrimoine écrit des Nivernais.



CHIFFRES CLÉS

19 380 291

Pages et images vues par les usagers sur le site internet des Archives départementales

25 km

Linéaires d'archives conservées en 2023

3 805

Participants aux activités culturelles et pédagogiques des Archives départementales (ateliers, visites d'exposition)

6 162

Ensembles documentaires communiqués en salle de lecture

1 571

Recherches à distance reçues et traitées par les agents des Archives départementales



REMISE EN CONTEXTE

Après trois ans sans exposition, l'année 2023 a permis de reprendre un cycle avec trois événements qui se sont succédé (Femmes plurielles, Guy Coquille et Les Settons), accompagnés de visites et de conférences.



POINTS MARQUANTS 2023

Collecter les archives pour les conserver

L'année 2023 a vu le démarrage du chantier d'archivage au sein de certains services de l'État qui seront regroupés au sein d'une cité administrative. Les Archives départementales interviennent en soutien, afin de notamment de s'assurer de la qualité des versements effectués.

Les Archives départementales ont par ailleurs été fortement impliquées

dans le projet de Gestion électronique des documents, notamment pour la Maison départementale des personnes handicapées, en assurant la rédaction d'un protocole de numérisation permettant de s'assurer de la fiabilité des copies numériques effectuées.

Par ailleurs, un premier versement de dossiers médicaux les plus anciens du Centre hospitalier Pierre-Lôo de La Charité-sur-Loire sont entrés aux Archives départementales. Du côté des archives privées, la collecte des

archives du sport lancée auprès des Nivernais a permis l'arrivée de documents sur la création du Peloton d'avant-garde, ancêtre de l'USON, ou sur le comité bouliste départemental. On peut noter par ailleurs l'entrée, par don, d'un plan terrier de la seigneurie d'Alligny-en-Morvan (1779-1783).

Conserver une mémoire fragile

Afin de répondre à des enjeux d'économie et environnementaux, une réflexion a débuté sur l'optimisation de la température des magasins. À la suite d'un premier diagnostic interne, cette réflexion se poursuivra en 2024 pour voir comment améliorer le climat intérieur des magasins et faire face à ses variations importantes.

Les travaux de restauration des archives se sont poursuivis avec notamment la remise en état des plans de la maîtrise royale des Eaux et Forêts (XVII^e-XVIII^e siècles).

Classer et mettre à disposition les archives

Le classement des archives permettant leur mise à disposition du public s'est poursuivi avec notamment l'ouverture d'un ensemble de fonds représentant une partie des justices d'Ancien Régime (série B). Le fonds important de l'Assistance publique jusqu'en 1940 (série X) a également été mis à disposition des lecteurs. Des travaux de tri ont par ailleurs commencé au sein

des archives de la mine de La Machine, aujourd'hui conservées au musée de la Mine et qui rejoindront les locaux des Archives départementales dans les années à venir.

L'état civil jusqu'en 1922 a entièrement été mis en ligne cette année, ce qui permet d'offrir aux chercheurs généalogistes une consultation facilitée des documents. Les Archives départementales ont également mis en ligne des répertoires de notaires et des registres d'assistance à l'enfance, permettant ainsi aux usagers de retrouver plus facilement des dossiers et des actes.

Valoriser les archives et apprendre

Ce sont trois expositions qui ont pu être organisées en 2023. L'exposition « Femmes plurielles » a permis de revenir sur l'histoire des femmes dans la Nièvre depuis le XVI^e siècle. L'organisation d'un colloque sur « Guy Coquille (1523-1603) » par l'université de Dijon a permis de montrer divers documents sur le juriste nivernais. Et, enfin, à l'occasion de la vidange du barrage, l'exposition sur les Settons a montré les différentes étapes de sa construction.

Les ateliers pédagogiques ont été suivis par un nombre important de personnes, des élèves mais aussi des adultes dans le cadre associatif, notamment du champ social.



PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, une exposition sur François Mitterrand aura lieu en avril et une exposition sur l'histoire du sport dans la Nièvre sera organisée en partenariat avec la Cité des Présents. En outre, la diversification des publics des Archives départementales se poursuivra avec l'organisation d'ateliers pédagogiques hors les murs.

Sur la conservation des archives, un plan de sauvegarde des biens culturels va être défini et les travaux sur la préservation des archives électroniques vont se poursuivre. Dans le cadre du soutien aux archives des communes, une réflexion sur l'extension de l'offre de service aux communes va être menée.

L'état des lieux sur les priorités de classement et d'ouverture des fonds va se poursuivre. Les versements des archives traitées à l'occasion de la création d'une cité administrative pour les services de l'État vont être mis en œuvre. La collecte des archives du sport et des archives liées à François Mitterrand va se poursuivre.

LA COLLECTIVITÉ EN 2023

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Fabien BAZIN

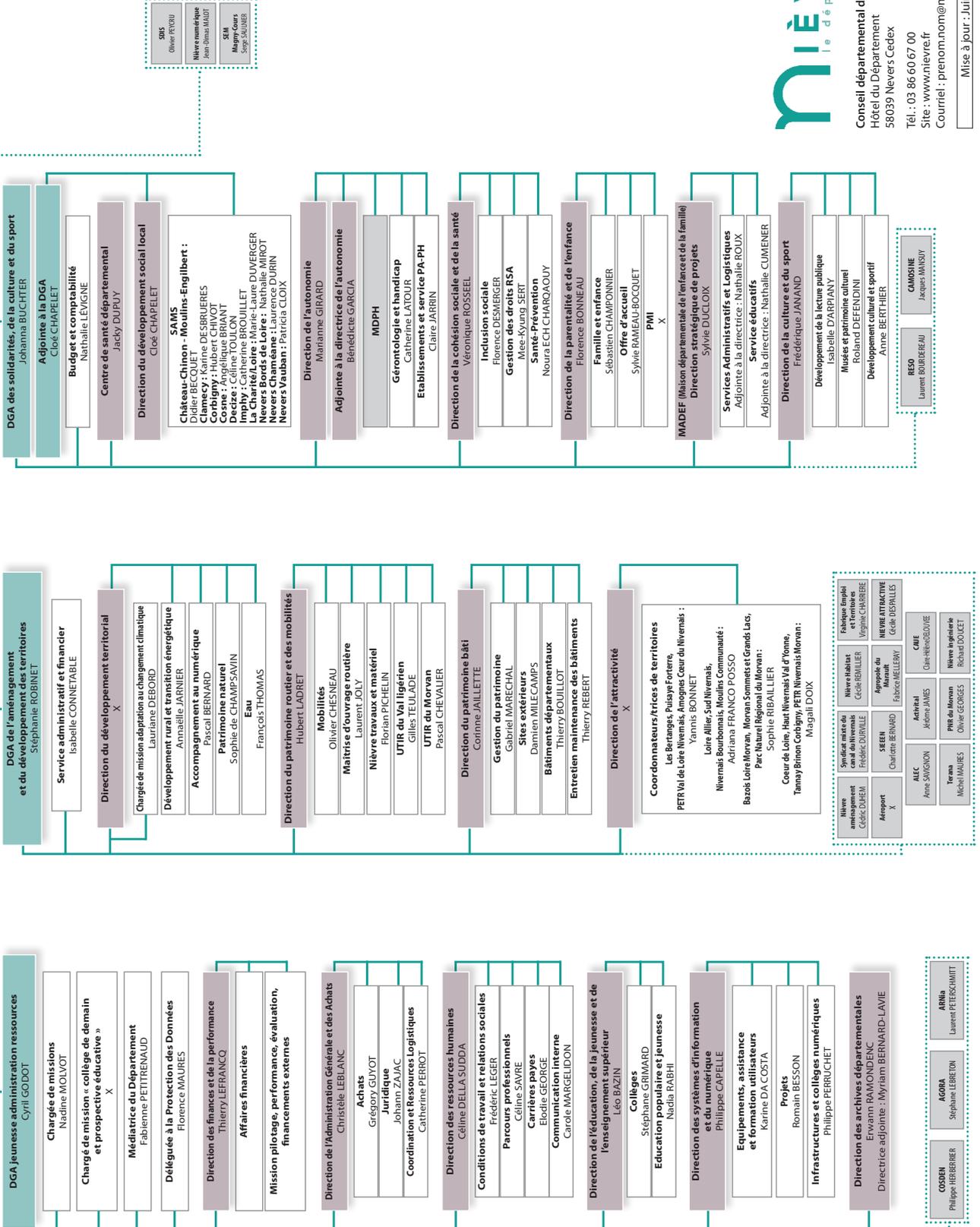
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
François KARINITHI

DIRECTEUR DE CABINET : Stéphane BÉNÉDIT
CHEFFE DE CABINET : Amélie SIMON

Direction de la Communication et de l'Innovation citoyenne
Stéphane JEAN-BAPTISTE

Communication institutionnelle - Événementiel
Laure Maud FABRESON

Identité visuelle - Imprimerie
Julie PLESSIER



DÉPARTEMENT ▶ LES ÉLUS



CANTON DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
BLANDINE DELAPORTE & THIERRY GUYOT



CANTON DE CHÂTEAU-CHINON
MICHÈLE DARDANT & PATRICE JOLY



CANTON DE CLAMECY
ANOUCK CAMAIN & CHRISTOPHE DENIAUX



CANTON DE CORBIGNY
SÉVERINE BERNARD & FABIEN BAZIN



CANTON DE COSNE-SUR-LOIRE
ANNE-MARIE CHÊNE & FRANCK MICHOT



CANTON DE DECIZE
JUSTINE GUYOT & FRÉDÉRIC ROY



CANTON DE FOURCHAMBAULT
STÉPHANIE BÉZÉ & ALAIN HERTELOUP



CANTON DE GUÉRIGNY
CORINNE BOUCHARD & JEAN-LUC GAUTHIER



CANTON D'IMPHY
JOËLLE JULIEN & DANIEL BARBIER



CANTON DE LUZY
JOCELYNE GUÉRIN & MICHEL MULOT



CANTON DE NEVERS 1
MARYSE AUGENDRE & JEAN-PAUL FALLET



CANTON DE NEVERS 2
LAURENCE BARAO & JÉRÔME MALUS



CANTON DE NEVERS 3

MARTINE GAUDIN & WILFRID SÉJEAU



CANTON DE NEVERS 4

VÉRONIQUE KHOURI & MICHEL SUET



CANTON DE POUILLY

PASCALE DE MAURAIGE & PATRICK BONDEUX



CANTON DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

MARIE-FRANCE DE RIBEROLLES & DAVID VERRON



CANTON DE VARENNES-VAUZELLES

ÉLIANE DESABRE & LIONEL LECHER



**Remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé
à la rédaction et à l'élaboration de ce rapport.**

Mise en page et impression : Service Conception Graphique
et Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre

Copyright : Conseil départemental de la Nièvre, Adobe stock,
Johan RdB, Agence française des chemins de Compostelle/JJGelbart, Léocadia.

n I È V R E
le département